



Stratégie partielle

Promotion de la santé et prévention

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

02.2025



1	Avant-propos	2
2	L'essentiel en bref	3
3	Priorité à la promotion de la santé et à la prévention	4
3.1	Introduction	4
3.2	Structure du document	5
3.3	Définitions	5
3.4	Défis	7
3.5	Approches de la promotion de la santé et de la prévention	9
4	La promotion de la santé et la prévention en Suisse	12
4.1	Développements à l'échelle nationale	12
4.1.1	Stratégie MNT	12
4.1.2	Stratégie Addictions	12
4.1.3	Rapport sur la santé psychique	12
4.1.4	Programme national (NAPS)	13
4.1.5	Programmes d'action cantonaux en faveur de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique des enfants, des adolescents et des personnes âgées (PAC)	13
4.1.6	Programmes cantonaux de prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine (PcPTN)	13
4.1.7	Prévention dans le domaine des soins (PDS)	14
4.1.8	Swiss Brain Health Plan 2023–2033 (SBHP)	14
4.2	Développements dans les autres cantons	16
5	Promotion de la santé et prévention dans le canton de Berne	17
5.1	Vision	17
5.2	Objectifs	17
5.3	Principes	18
5.4	Cadre légal	18
5.5	Rapports et stratégies	19
5.6	Activités dans le canton de Berne	20
5.6.1	Programme d'action cantonal en faveur de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique des enfants, des adolescents et des personnes âgées (PAC)	21
5.6.2	Programme cantonal de prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine (PcPTN)	23
5.6.3	Actions et projets de promotion de la santé et de prévention (par thème)	24
5.6.4	Santé scolaire	27
5.6.5	Programmes de vaccination	29
5.6.6	Dépistage précoce des cancers	29
5.6.7	Plan canicule	30
6	Possibilités d'action du canton	31
6.1	Domaines d'action et mesures	31
6.2	Feuille de route	34
6.3	Répercussions financières	35
7	Exemples	36
7.1	Moutier « Ville en santé » : prix national	36
7.2	Reconvilier « Commune en santé »	36
7.3	Projet pilote « Schau hin ! », programme de prévention des maladies psychiques en milieu scolaire	37
7.4	« Réseau de l'Arc » dans le Jura bernois	37
	Annexes	38
A1	Liste des abréviations	38
A2	Glossaire	39
A3	Interventions parlementaires	42
A4	Déclarations de planification	43
A5	Bibliographie	44

1

Avant-propos



La santé ne va pas de soi. Il faut en prendre soin tout au long de la vie. Parfois, il est aussi nécessaire de la rétablir. Il me tient à cœur, en ma qualité de directeur de la santé, que toute la population puisse non seulement acquérir les compétences en santé nécessaires à cet effet, mais aussi les renforcer. J'accorde une importance particulière au groupe cible des enfants, adolescents et jeunes adultes : car c'est à leur âge qu'il faut apprendre à bien gérer les risques liés à la santé et les facteurs de stress. Les mesures de promotion de la santé et de prévention jouent également un rôle majeur chez les personnes âgées puisqu'elles visent à leur permettre de conserver leur indépendance et leur autonomie le plus longtemps possible. Nous devons, tous autant que nous sommes, veiller à préserver notre santé. Cette mission, très individuelle, nous souhaitons la soutenir.

Le canton de Berne met en œuvre de nombreux projets et programmes en collaboration avec des partenaires externes. De nouvelles tendances, comme le snus et les cigarettes électroniques, sont intégrées dans le programme cantonal de prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine. La santé psychique des enfants et des jeunes, qui fait aussi partie des thèmes prioritaires, est prise en compte dans le cadre de contrats de prestations et du programme d'action cantonal en faveur de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique des enfants, des adolescents et des personnes âgées.

La promotion de la santé et la prévention font partie intégrante du système de santé. À titre d'exemples, je tiens à citer le « Réseau de l'Arc » ou le « Swiss Brain Health Plan 2023–2033 ». Par ailleurs, le canton soutient le dépistage précoce du cancer colorectal et du cancer du sein, et applique les programmes nationaux de vaccination dans le domaine des maladies transmissibles.

La santé est une tâche qui incombe à l'ensemble de la société. Avec l'appui des autres Directions du canton, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) s'engage en faveur de contextes favorables à la santé, qu'il s'agisse de l'environnement, du cadre de vie, du milieu scolaire ou professionnel. À cela s'ajoute encore l'engagement des communes : celles du Jura bernois peuvent se faire décerner le label « Commune en santé » qui vient récompenser leurs efforts dans le domaine de la promotion de la santé.

La santé est le bien le plus précieux. Prenons-en soin ensemble !

Pierre Alain Schnegg

Conseiller d'État

Directeur de la santé, des affaires sociales et de l'intégration



La présente stratégie partielle résume les orientations stratégiques en matière de promotion de la santé et de prévention du canton de Berne. Le cadre dans lequel se situe l'ensemble des offres et des projets est défini par les bases légales cantonales ainsi que par les stratégies nationales « Santé2020 » et « Santé2030 » du Conseil fédéral, complétées par les stratégies nationales y afférentes Addictions et Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) ainsi que par le rapport sur la santé psychique. Le canton de Berne met en œuvre le Programme d'action cantonal en faveur de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique des enfants, des adolescents et des personnes âgées (PAC) ainsi que le Programme cantonal de prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine (abrégé ci-après : « PcPTN ») visant les jeunes. Parmi ses autres priorités figurent la santé scolaire (examens préventifs et programmes de vaccination), la prévention des addictions, la santé sexuelle ainsi que le dépistage précoce du cancer (cancer du sein et cancer colorectal). Le présent document constitue une base importante à la mise en œuvre cohérente de la promotion de la santé et de la prévention dans le canton de Berne jusqu'en 2035. Les chiffres clés mentionnés dans la présente stratégie partielle se rapportent au canton de Berne et à l'année 2023.

3

Priorité à la promotion de la santé et à la prévention



3.1 Introduction

En 2020, le canton a publié sa première stratégie globale en matière de santé, la stratégie de la santé du canton de Berne 2020 – 2030. Celle-ci se verra complétée par les six stratégies partielles indiquées ci-après, dont les travaux d'élaboration ont déjà démarré :

- Soins intégrés
- Promotion de la santé et prévention
- Soins de longue durée (ambulatoires et résidentiels)
- Soins palliatifs
- Sauvetage
- Soins somatiques et psychiatriques, réadaptation (ambulatoires et résidentiels)

Les six stratégies partielles sont élaborées par l'Office de la santé (ODS) de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI). Elles décrivent la vision selon laquelle le canton orientera l'évolution des domaines concernés, dans la limite des compétences de la DSSI. Elles font office de lignes directrices, sans pour autant inclure la planification détaillée de leur mise en œuvre.

La présente stratégie partielle donne la direction à suivre dans le canton en matière de promotion de la santé et de prévention pour les années à venir. Aujourd'hui déjà, l'engagement du canton de Berne se caractérise par de nombreux projets, offres et programmes en faveur de la promotion de la santé et de la prévention (voir point 5.6). La priorité de la période de planification qui se poursuit jusqu'en 2035 est la santé psychique des enfants et adolescents. Depuis 2009, le canton met en œuvre le PAC en collaboration avec la fondation Promotion Santé Suisse (PSCH) et, depuis 2022, le PcPTN destiné aux jeunes avec le soutien du Fonds de prévention du tabagisme (FPT). Un programme de dépistage du cancer du sein est proposé depuis 2009 dans le Jura bernois et depuis 2013 dans le reste du canton. Un programme de dépistage du cancer colorectal a par ailleurs commencé en 2022. Enfin, le service médical et le service dentaire scolaires assurent l'accès aux soins pour tous les élèves depuis 1994, contribuant ainsi à offrir les conditions d'apprentissage les plus favorables possibles en termes de santé.

La stratégie partielle Promotion de la santé et prévention s'inscrit dans la lignée des documents de référence, mesures et programmes cantonaux existants et se fonde sur les mêmes principes que la stratégie de la santé : orientation sur les personnes, compétence et coopération, efficacité et efficience, autonomie et responsabilité, développement et innovation. Les stratégies fédérales de même que les développements intervenus sur la scène nationale ont aussi été pris en compte dans son élaboration.

3.2 Structure du document

Les points 3.3 à 3.5 ci-après se consacrent aux bases de la promotion de la santé et de la prévention. Ils définissent les notions fondamentales avant d'évoquer plus en détail les défis à relever à l'heure actuelle de même que les principales approches. La promotion de la santé et la prévention dans le canton ne peuvent se développer indépendamment du contexte national. C'est pourquoi le chapitre 4 passe en revue les travaux réalisés à l'échelle fédérale ainsi que dans les autres cantons. Se fondant sur ces perspectives communes, le chapitre 5 décrit la vision, les objectifs et les principaux fondements de la stratégie partielle. Le chapitre 6 présente quant à lui les trois domaines d'action, leur calendrier de mise en œuvre de même que les répercussions financières attendues. Pour terminer, le document reprend quatre exemples issus de la pratique cantonale.

3.3 Définitions

Santé

La santé s'entend comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »¹. Il s'agit d'un concept positif qui met l'accent à la fois sur les ressources individuelles et sociales ainsi que sur les capacités physiques et psychiques. Selon le modèle de santé de la salutogenèse, la santé et la maladie ne s'excluent pas, mais forment une constellation d'éléments propre à chaque individu. Celui-ci évolue sur le continuum santé-maladie entre les pôles « complètement en bonne santé » et « complètement malade »².

Promotion de la santé

La promotion de la santé a pour objectif de « donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer »³. L'accent est mis sur le renforcement des ressources et des facteurs de protection, ainsi que sur l'équité des chances en matière de santé. Tous les individus doivent avoir les moyens et les occasions voulus pour réaliser pleinement leur potentiel de santé, et ce indépendamment des différences sociales.

1 https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1948/1015_1002_976/fr (Constitution de l'organisation mondiale de la santé, 1946)

2 <https://www.infodrog.ch/fr/ressources/lexique-de-la-prevention/continuum-sante-maladie.html>

3 <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/npp/sucht/charta-ottawa.pdf>



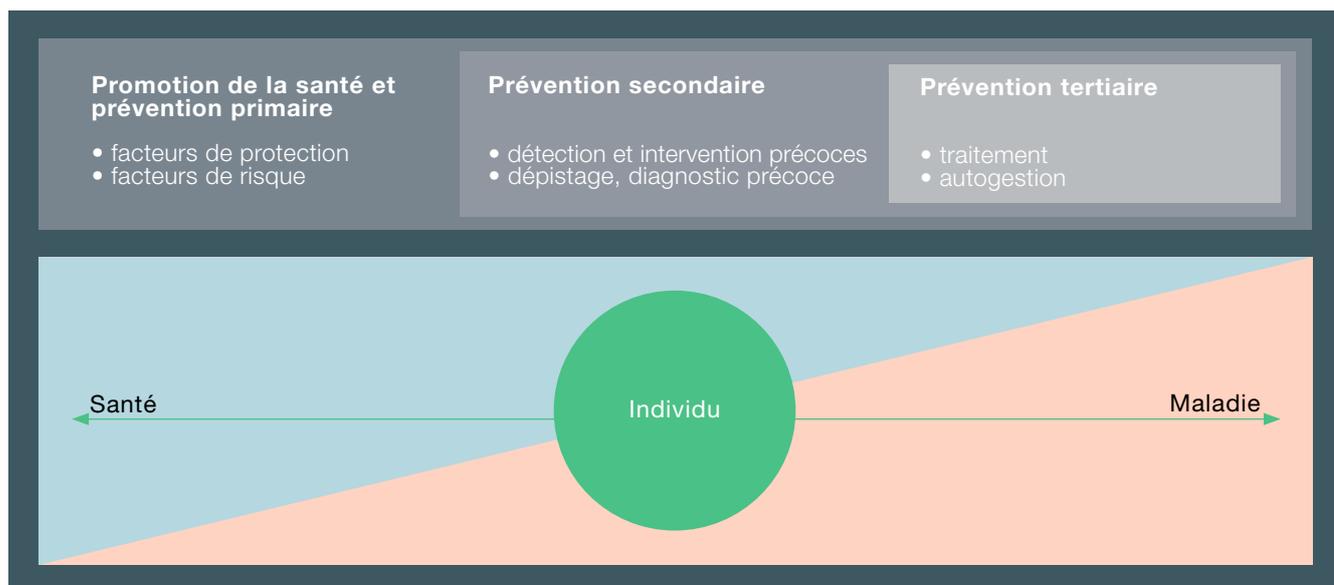
Prévention

La prévention désigne toutes les interventions qui contribuent à éviter ou à réduire le développement, la propagation et les effets négatifs des maladies⁴. On distingue trois axes de prévention :

- **Prévention primaire :**
Elle a pour objectif d'éviter l'apparition des maladies en renforçant les facteurs de protection, en créant des contextes de vie favorables à la santé et en réduisant les facteurs de risque. La prévention primaire s'inscrit dans la notion plus vaste de promotion de la santé.
- **Prévention secondaire :**
Elle met l'accent sur la détection et l'intervention précoces en cas de danger concret (p. ex. consommation de drogues à risque) ou en présence des premiers signes de maladie. Les examens de dépistage sont l'un des outils au service de la prévention secondaire.
- **Prévention tertiaire :**
Elle cherche à éviter les rechutes, l'évolution chronique et les séquelles chez les personnes déjà atteintes d'une maladie et à améliorer la qualité de vie. L'un de ses objectifs majeurs est de renforcer les compétences en matière d'auto-gestion des personnes concernées.

4 https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/npp/pgv/pgv-broschuere.pdf.download.pdf/BAG_PGV_Broschuere_FR_web_210507.pdf

Figure 1 : La santé vue comme un continuum et les différents axes de la promotion de la santé et de la prévention (source : DSSI 2024)



3.4 Défis

La promotion de la santé et la prévention ont pour objectif de préserver et d'améliorer la santé de la population à long terme. Les mesures qui leur sont associées visent à relever les défis énumérés ci-après.

Renforcer les compétences en santé

Défi

Près de la moitié de la population suisse présente un faible niveau de compétences (ou littératie) en santé lorsqu'il s'agit de trouver des informations, de les comprendre et de les évaluer afin de prendre des décisions ayant un effet favorable sur la santé. Ce sont même deux tiers de la population qui éprouvent des difficultés à utiliser les informations et les services numériques⁵.

Piste de solution

Il convient de renforcer les compétences en santé afin que chacune et chacun puisse prendre ses responsabilités vis-à-vis de sa propre santé et de celle de ses semblables. Il s'agit plus précisément de la compétence (ou littératie) en santé générale, de la compétence en santé numérique, de la compétence en santé liée à l'orientation dans le système de santé et de la compétence en matière d'autogestion.

Opportunités et risques liés au numérique

Défi

Le numérique est susceptible d'accentuer les inégalités étant donné que non seulement l'âge, mais aussi le niveau de formation, le revenu ou l'intérêt pour la technique influencent l'utilisation des informations numériques. La non-participation à la numérisation croissante de notre quotidien limite la participation sociale. À l'inverse, un usage intensif des écrans peut entraîner un manque d'exercice physique et des problèmes de sommeil. La cyberdépendance, le cyberharcèlement ou le harcèlement sexuel peuvent être à l'origine de problèmes psychiques. D'autres risques sont liés à la protection des données ou à la confiance aveugle dans les fausses informations diffusées sur Internet.

Piste de solution

Il convient de renforcer la compétence en santé numérique, en particulier chez les jeunes et les jeunes adultes, mais aussi chez les parents (d'enfants petits et grands) et chez les personnes âgées. Il y a lieu de tirer parti des opportunités du numérique, notamment pour atteindre des groupes cibles spécifiques, transmettre des informations, entretenir des contacts, promouvoir un comportement favorable à la santé (valeurs liées à la condition physique et à la santé), profiter des fonctions de rappel, surveiller des paramètres de santé et les transmettre au corps médical ou encore utiliser des applications pour promouvoir l'autogestion, par exemple NoA-Coach en cas de problèmes d'addiction. Une approche fondée sur le jeu (*gamification* en anglais) est susceptible d'encourager de manière ludique à adopter un comportement positif en matière de santé.

Encourager des modes de vie sains

Défi

Près d'une personne sur trois en Suisse souffre d'une des cinq maladies non transmissibles (MNT) les plus fréquentes, à savoir les maladies cardiovasculaires, le diabète, le cancer, les affections chroniques des voies respiratoires ou les troubles musculo-squelettiques. Si l'on y ajoute les maladies psychiques, le nombre de personnes concernées est encore plus important⁶. Un décès sur sept est lié au tabagisme et un diagnostic psychiatrique sur six révèle un problème d'alcool⁷.

Piste de solution

Les MNT sont fortement influencées par le mode de vie. Pratiquer une activité physique régulière, avoir une alimentation équilibrée et suffisamment de détente, renoncer au tabac et consommer l'alcool avec modération sont autant de comportements qui permettent de prévenir ces maladies, d'en ralentir la progression ou d'en réduire la gravité. Le développement d'un mode de vie sain commence dès l'enfance et à l'adolescence et couvre toutes les phases de la vie. Des mesures visant à promouvoir un mode de vie sain sont prises au niveau comportemental et structurel.

5 <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitspolitik/gesundheitskompetenz.html> (en allemand uniquement, voir le résumé en français p. 9–10)

6 <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten.html>

7 <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-sucht.html>

Accroître l'égalité des chances en santé

Défi

Tout le monde en Suisse n'a pas les mêmes chances de mener une vie saine. L'iniquité en santé est un problème d'ordre social, lié à l'éducation, au statut professionnel, au revenu et à la fortune, au sexe et à l'origine migratoire. Les personnes socialement défavorisées risquent davantage de tomber malades, de souffrir d'atteintes à leur santé et de décéder plus tôt. L'inégalité des chances en matière de santé commence avant la naissance et touche toutes les phases de la vie⁸.

Piste de solution

La promotion de la santé et la prévention visent l'égalité des chances en santé. Des mesures axées sur le groupe cible et le contexte permettent de mieux atteindre les personnes socialement défavorisées. Elles se révèlent plus efficaces si elles sont développées d'entente avec le groupe cible dans un esprit participatif, inscrites dans la durée et faciles d'accès. L'implication de multiplicatrices et multiplicateurs, les compétences des spécialistes et l'approche multisectorielle constituent des facteurs de réussite supplémentaires⁹.

Détecter les maladies et traiter de manière précoce

Défi

Les causes de décès en Suisse varient suivant l'âge et le sexe. Les accidents et les suicides prédominent entre 15 et 45 ans. Par la suite, c'est le cancer qui devient la principale cause de décès, relayé par les maladies cardiovasculaires à un âge avancé. Les décès dus à des maladies transmissibles ont fortement reculé depuis la découverte des vaccins. En dépit de ces derniers, la coqueluche entraîne toujours des décès de nourrissons et la rougeole n'a pas non plus été éradiquée⁹.

Piste de solution

La vaccination fait partie des mesures les plus efficaces et les plus économiques pour protéger l'individu et la société de maladies telles que la rougeole, la coqueluche, la méningite et l'hépatite B (VHB). Le VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles (IST) sont réduits grâce à des programmes axés sur le comportement. Il existe des programmes de dépistage précoce pour certaines formes de cancer, tels le cancer colorectal et le cancer du sein. La détection précoce aide en principe à améliorer les chances de guérison. Cela s'applique également aux addictions et aux maladies psychiques. Il convient d'identifier et de traiter les causes.

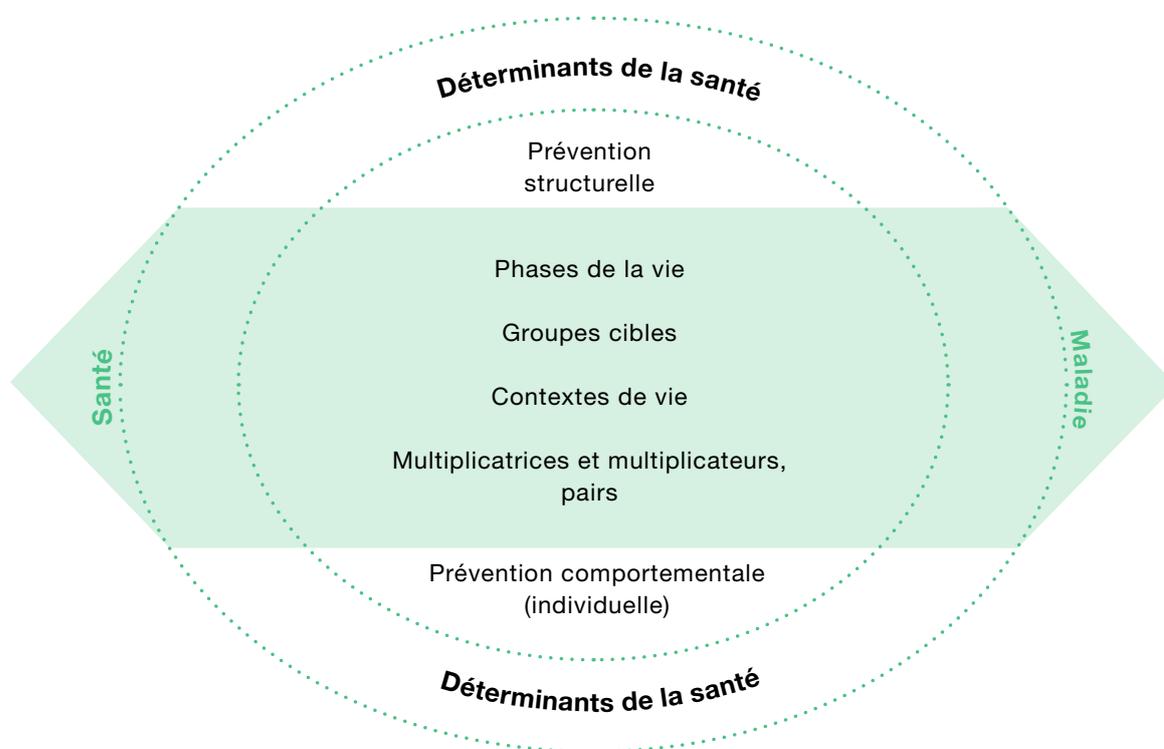
8 <https://promotionsante.ch/themes-et-publications/themes/egalite-des-chances> (Rapport de base, 2020)

9 <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/nationale-strategie-impfungen-nsi.html>

3.5 Approches de la promotion de la santé et de la prévention

Afin de mieux atteindre la population en tenant compte de ses besoins spécifiques, la promotion de la santé et la prévention sont abordées sous trois angles différents : les phases de la vie, les groupes cibles et les contextes de vie. Le groupe cible est atteint directement ou par l'entremise de multiplicatrices et multiplicateurs ainsi que des pairs. Les mesures tendent à améliorer à la fois le comportement individuel (prévention comportementale) et les conditions structurelles (prévention structurelle). Les déterminants de la santé doivent être pris en compte pour atteindre l'égalité des chances en matière de santé (voir figure 2).

Figure 2: Approches de la promotion de la santé et de la prévention (source : Santé bernoise 2024 (non publié), adaptation par la DSSI)



Déterminants de la santé

Les déterminants de la santé sont des facteurs susceptibles d'exercer une influence positive (facteurs de protection) ou négative (facteurs de risque) sur la santé des individus ou des groupes de population. Certains déterminants tels que l'âge ou les caractéristiques génétiques ne sont pas modifiables ; d'autres le sont, comme le comportement individuel, l'environnement social, les conditions de vie et de travail ou les conditions générales sociales, économiques, écologiques et culturelles. Le niveau de formation, le revenu, l'origine migratoire, le genre ou l'orientation sexuelle jouent un rôle crucial et requièrent une attention particulière s'agissant de l'équité des chances en santé. Voilà qui présuppose une collaboration intersectorielle entre tous les domaines de la politique (*Health in All Policies* en anglais), en particulier entre les politiques sanitaire, sociale, économique, éducative et de l'aménagement du territoire.

Prévention comportementale (individuelle) et structurelle

Les approches visant à modifier un point de vue ou un comportement chez un individu, par exemple les entretiens de coaching « z'Wäg! Du seisch wo düre », relèvent de la prévention comportementale (individuelle). De son côté, la prévention structurelle crée des contextes de vie favorables à la santé, par exemple des environnements sans tabac, des pistes cyclables ou des examens préventifs en milieu scolaire prescrits par la loi.

Phases de la vie

Cette approche conçoit la vie comme une succession de quatre étapes avec des tâches distinctes en matière de développement. Chez l'enfant, il convient d'encourager un développement sain, chez l'adolescent et le jeune adulte, de les aider à trouver leur identité et à prendre certaines habitudes en matière de santé. Chez l'adulte, il s'agit avant tout de préserver la santé, la capacité de performance et l'intégration sociale et, chez la personne âgée, de promouvoir l'autonomie et la qualité de vie tout en prévenant ou en retardant le besoin d'encadrement. Ainsi, l'encouragement de l'activité physique chez l'enfant et l'adolescent a pour objectif de laisser libre cours au besoin naturel de se dépenser tout en renforçant les capacités motrices, tandis que, chez la personne âgée, l'accent est mis sur la prévention des chutes.

Groupes cibles

Cette approche tend à mieux atteindre des groupes de population déterminés en communiquant et en agissant en accord avec le groupe cible. Un groupe cible est un groupe de personnes ayant des caractéristiques et des besoins communs ou des situations de vie similaires. Les notions de prévention universelle, sélective ou indiquée précisent le groupe cible. Les mesures universelles s'adressent à l'ensemble ou à des segments entiers de la population (p. ex. les personnes âgées), les mesures sélectives à des groupes cibles ayant un risque accru de tomber malades, et la prévention indiquée aux personnes présentant des comportements à risques manifestes.

Contextes de vie

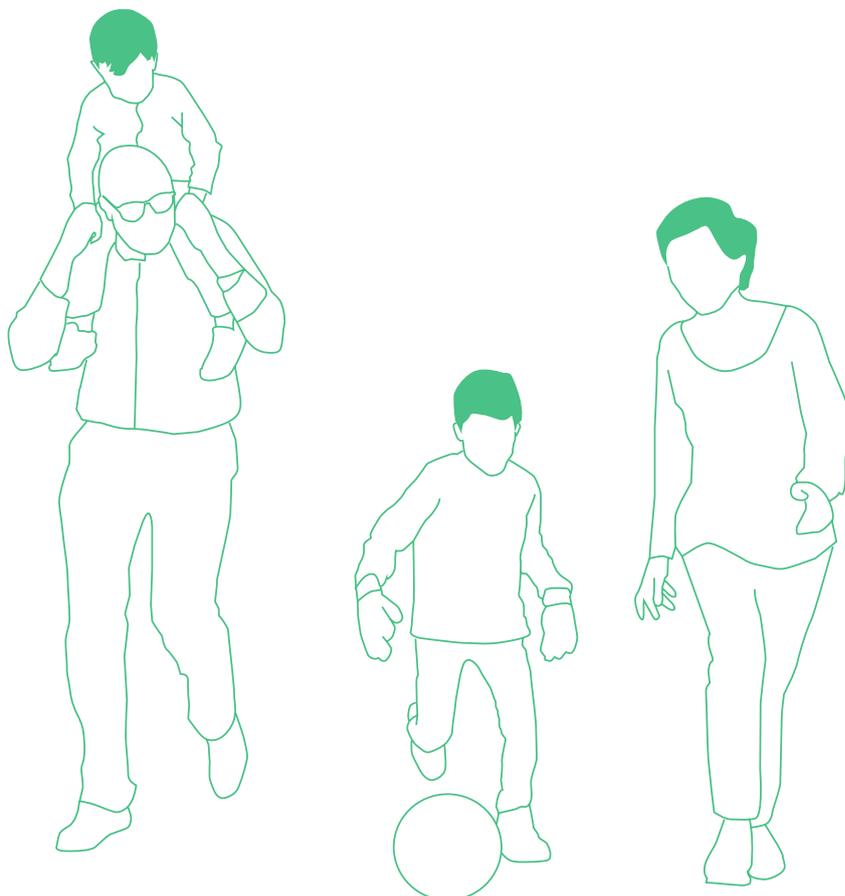
Les contextes de vie (ou *settings*) sont les environnements dans lesquels une personne évolue fréquemment au quotidien et qui ont une influence sur sa santé. Tout contexte de vie inclut des personnes de référence et des professionnelles et professionnels qui influent de manière déterminante sur le mode de vie et les conditions générales de santé d'un individu. Citons pour exemple l'encouragement d'une alimentation équilibrée dans les crèches, les écoles à journée continue, les universités, les restaurants d'entreprise et les établissements médico-sociaux (EMS).

Multiplicatrices et multiplicateurs ainsi que pairs

Les multiplicatrices et les multiplicateurs transmettent des informations spécialisées et stimulent les compétences au sein d'un groupe ou d'une communauté. Ils jouent un rôle crucial dans tout contexte de vie de la promotion de la santé et de la prévention et peuvent être aussi bien des professionnelles et professionnels (p. ex. corps enseignant et médical, travailleuses et travailleurs sociaux) que des pairs (p. ex. élèves, proches aidants, personnes ayant reçu le même diagnostic ou appartenant à la même communauté culturelle). En qualité de membres du groupe cible à la fois acceptés et crédibles, les pairs peuvent parfois mieux accéder à un groupe cible que des professionnelles et professionnels.

Tableau 1: Approches suivant les phases de la vie, les contextes de vie et les multiplicatrices/multiplicateurs (non exhaustif) (Source : OFSP, 2016, adaptation par la DSSI)

	Enfants	Jeunes et jeunes adultes	Adultes	Personnes âgées
Contextes de vie	Famille (nourricière), structures d'accueil extra-familial, établissements de formation, animation de jeunesse, institutions d'aide à l'enfance et à la jeunesse, services de conseil, services sociaux, communes, quartiers, associations	Famille (nourricière), établissements de formations, orientation professionnelle, entreprises, communes, quartiers, associations, animation de jeunesse, institutions d'aide à l'enfance et à la jeunesse, communautés culturelles	Enterprises, services de conseil, services sociaux, offices de placement, communes, quartiers, associations, communautés culturelles	Communes, quartiers, associations, services de conseil, services sociaux, EMS, églises
Multiplicatrices et multiplicateurs	Parents (nourriciers), cercle amical, personnes assumant des tâches éducatives, corps enseignant, travailleuses et travailleurs sociaux en milieu scolaire, animatrices et animateurs de jeunesse, éducatrices et éducateurs sociaux, responsables d'associations, médecins généralistes et pédiatres	Parents (nourriciers), cercle amical, corps enseignant, travailleuses et travailleurs sociaux en milieu scolaire, animatrices et animateurs de jeunesse, éducatrices et éducateurs sociaux, responsables d'associations, médecins généralistes et pédiatres, formatrices et formateurs, responsables hiérarchiques, employeurs	Proches, cercle amical, responsables d'associations, personnes de la même communauté (culturelle), employeurs, responsables hiérarchiques, travailleuses et travailleurs sociaux, offices régionaux de placement, médecins généralistes	Proches, cercle amical, responsables d'associations, médecins généralistes, personnel chargé de soins et de la prise en charge



4

La promotion de la santé et la prévention en Suisse



4.1 Développements à l'échelle nationale

La Suisse a ratifié la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé (1946)¹⁰ et adopté la charte d'Ottawa (1986)¹¹ sur lesquelles se fonde la conception actuelle de la santé et de la promotion de la santé (voir ci-dessus point 3.3). Les priorités du Conseil fédéral en matière de politique de la santé ont été fixées dans les stratégies Santé2020 et Santé2030. Parmi les mesures de mise en œuvre associées à la stratégie Santé2020 figurent le rapport sur la santé psychique, la stratégie Addictions et la stratégie MNT 2017–2024 (prolongée jusqu'en 2028) qui, ensemble, constituent le fondement des programmes cantonaux de la fondation PSCH et du FPT de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

4.1.1 Stratégie MNT

La stratégie MNT concentre son action sur la santé et le bien-être des personnes. Elle considère que les personnes sont en mesure d'assumer la responsabilité pour elles-mêmes, leur santé et leur environnement. Elle vise à renforcer leur responsabilité individuelle, en encourageant leur compétence en matière de santé, pour qu'elles puissent prendre des décisions en parfaite connaissance des risques et des conséquences éventuelles. Parallèlement, la stratégie encourage le développement de conditions-cadres propices à la santé. Afin d'y parvenir et en tenant compte de la question de l'équité des chances, la collaboration avec différents domaines de la politique revêt une importance capitale.

4.1.2 Stratégie Addictions

La stratégie nationale Addictions témoigne de la volonté de la Confédération de considérer et d'aborder les défis en matière de politique de la santé dans leur globalité.

4.1.3 Rapport sur la santé psychique

Le rapport datant de 2015 et intitulé « Santé psychique en Suisse. État des lieux et champs d'action » a été élaboré afin de promouvoir la santé psychique, d'améliorer la prévention et la détection précoce des maladies psychiques et de mieux coordonner les activités dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention et de la détection précoce. Les quatre champs d'action sont coordonnés avec ceux de la stratégie MNT et mis en œuvre, conjointement avec la fondation PSCH, dans le cadre des PAC.

10 https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1948/1015_1002_976/fr

11 <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/de/dokumente/npp/sucht/charta-ottawa.pdf.download.pdf/ottawa-charta.pdf>

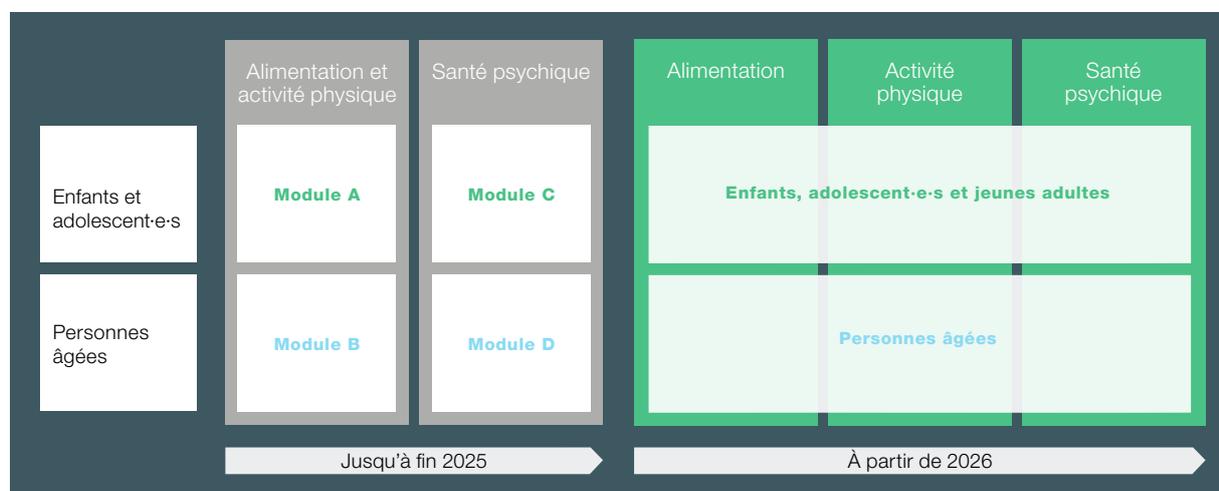
4.1.4 Programme national (NAPS)

Le programme intitulé « Stop au VIH, aux virus des hépatites B et C et aux infections sexuellement transmissibles » entend éliminer en Suisse toute transmission du VIH et des virus des hépatites B et C d'ici 2030. Il vise par ailleurs à limiter la propagation de la syphilis, du papillomavirus humain (HPV), de la variole du singe (mpox) et de la gonorrhée (blennorrhagie). Les cinq champs d'action ont pour objectif de faire en sorte que la population en Suisse soit sensibilisée, informée et compétente pour agir, et de garantir un accès facile à des offres adaptées aux besoins.

4.1.5 Programmes d'action cantonaux en faveur de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique des enfants, des adolescents et des personnes âgées (PAC)

Les PAC sont le fruit d'une collaboration contractuelle entre la fondation nationale PSCH et un canton. La fondation fixe les conditions-cadres pour les programmes. Les PAC dans le canton de Berne sont structurés en fonction de quatre modules jusqu'à fin 2025 (voir figure 3). Le modèle selon les phases de vie entrera en vigueur à partir de 2026. Il y aura dès lors un PAC par phase de vie pour les enfants, adolescents et jeunes adultes ou pour les personnes âgées et chaque phase devra comprendre les trois sujets alimentation, activité physique et santé psychique.

Figure 3: Ancien et nouveau modèle des programmes PAC (Source : Promotion Santé Suisse, 2023)



4.1.6 Programmes cantonaux de prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine (PcPTN)

Dans un document définissant les conditions-cadre pour les cantons, le FPT de l'OFSP fixe les exigences à satisfaire pour obtenir une aide financière en faveur d'un PcPTN¹². Celles-ci doivent être conformes à l'objectif du FPT. Sont financées des mesures qui visent à prévenir la consommation de tabac, à renoncer à sa consommation et à protéger la population de la fumée passive. Il convient de réduire la consommation de tabac en Suisse grâce à des mesures efficaces de prévention structurelle et comportementale. Les programmes peuvent être monothématiques, plurithématiques ou basés sur plusieurs facteurs de risque.

12 <https://www.tpf.admin.ch/tpf/de/home/formulare/anleitungen-fuer-kantone.html>

4.1.7 Prévention dans le domaine des soins (PDS)

S'agissant de la prévention dans le domaine des soins, la fondation PSCH soutient depuis 2018, en collaboration avec l'OFSP, des projets relatifs aux maladies non transmissibles, aux addictions et aux maladies psychiques. La fondation publie chaque année sur son site Internet (<https://promotionsante.ch/>) le thème spécifique prioritaire pour le cycle de soutien en question. Dans le canton de Berne, elle soutient notamment le projet PrePaC (pour *Prevention of Pain Chronification* en anglais) de l'hôpital universitaire du groupe de l'Île ainsi que le projet DeKoMo (transfert de compétences et monitoring des démences) des Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) SA¹³.

4.1.8 Swiss Brain Health Plan 2023–2033 (SBHP)

Le Swiss Brain Health Plan 2023–2033 (SBHP) est une initiative de grande ampleur visant à promouvoir la santé cérébrale en Suisse¹⁴. Il s'agit de la réponse suisse à l'impulsion de l'OMS pour développer des stratégies nationales dans ce sens. Le SBHP entend renforcer la sensibilisation aux maladies neurologiques et mentales, développer des stratégies de prévention ainsi que soutenir la formation et la recherche dans ce domaine. L'objectif à long terme est d'améliorer la qualité de vie de la population, de réduire la prévalence et l'impact de ces maladies et de permettre de vieillir en bonne santé.

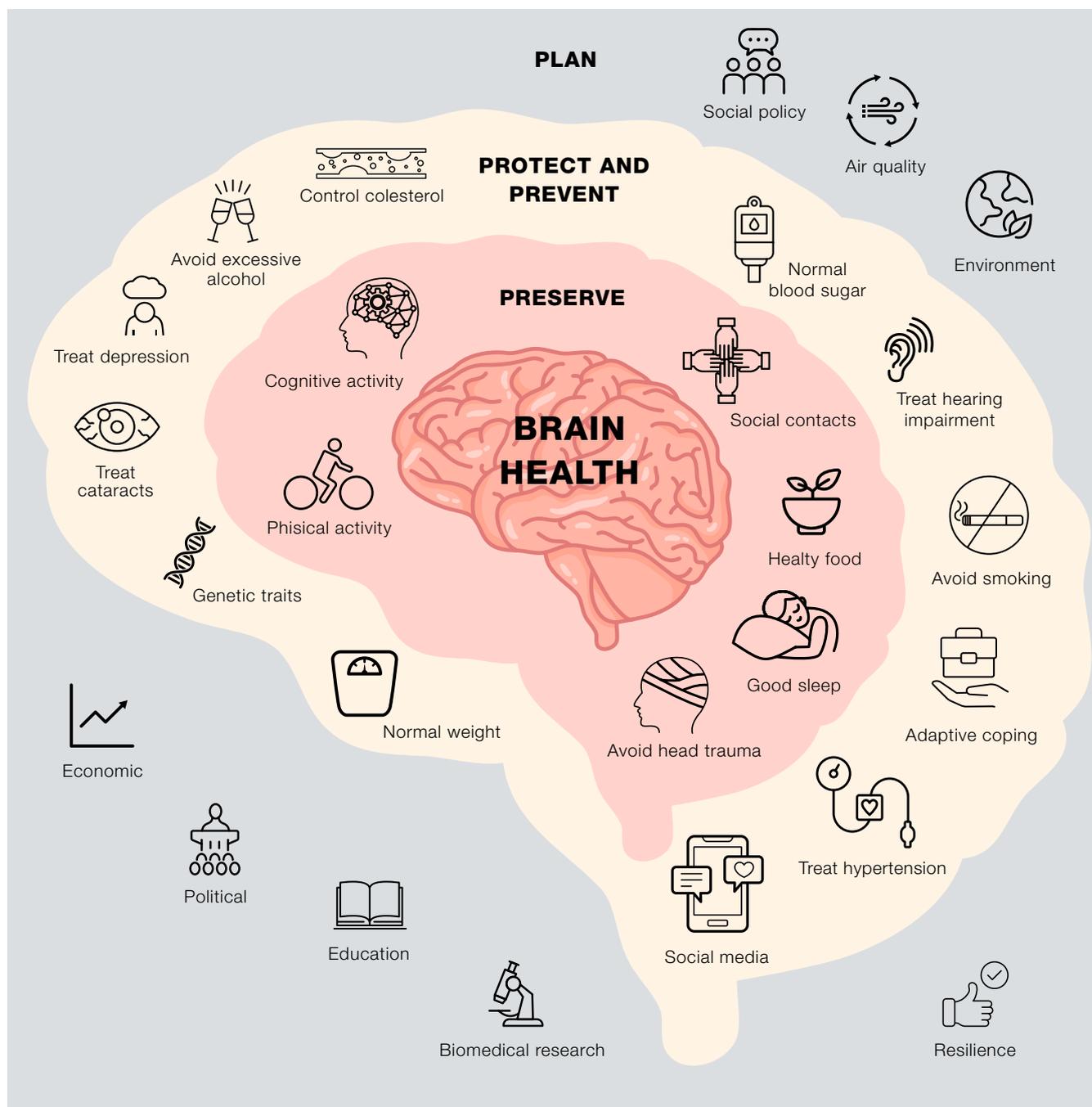
La prévalence des maladies neurologiques et mentales a sensiblement augmenté ces dernières années à l'échelle mondiale, ces pathologies touchant plus de 30 % de la population. On relèvera parmi elles notamment la dépression, les troubles anxieux, la démence, l'accident vasculaire cérébral (AVC), les maux de tête, les troubles du sommeil, les addictions ou les traumatismes crânio-cérébraux. Une nouvelle hausse de ces maladies est attendue dans les années à venir. Différents facteurs favorisent cette évolution, dont le vieillissement de la société, l'augmentation des facteurs de stress psychosociaux, les répercussions du changement climatique, la surconsommation de médias numériques et le manque de sommeil en hausse. Le nombre croissant de personnes concernées souligne la nécessité de développer des stratégies précoces d'intervention et de soutien. Les avancées significatives de la médecine et de la recherche ont permis ces dernières décennies de faire des progrès considérables dans la prévention des maladies cérébrales telles que la démence, l'AVC et la dépression, augmentant les chances de vieillir en bonne santé.

Afin de favoriser la santé cérébrale, il convient de promouvoir des facteurs de protection tels qu'une alimentation saine, des contacts sociaux et un bon sommeil, tout en prévenant ou en traitant les influences nocives comme le tabagisme, l'hypertension ou le surpoids. Il faut par ailleurs optimiser les conditions environnementales, la recherche et la formation ainsi que les conditions générales politiques et économiques (voir figure 4).

¹³ <https://promotionsante.ch/prevention-dans-le-domaine-des-soins/soutien-de-projets/projets-soutenus>

¹⁴ <https://neurologie.insel.ch/de/unser-angebot/brain-health/was-ist-brain-health> (en allemand uniquement)

Figure 4 : Les déterminants de la santé cérébrale (source : Bassetti et al., 2023, adaptation par la DSSI)



Le SBHP encourage les activités interdisciplinaires à l'échelle nationale en impliquant des spécialistes et des cadres issus des professions de la santé, de la science, des organisations de patients, de fondations, de l'industrie, d'institutions académiques, de la politique et d'autres groupes d'intérêts pertinents. La faculté de médecine de l'Université de Berne a ainsi mis sur pied une filière d'études dédiée à la santé cérébrale unique au monde. L'objectif est de donner le jour à une nouvelle génération de spécialistes en santé cérébrale.

4.2 Développements dans les autres cantons

Les échanges entre les cantons au sujet de la promotion de la santé et de la prévention sont encouragés activement par l'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS). Les bases stratégiques suivantes émanant d'autres cantons ont été prises en considération dans le cadre de l'élaboration de la présente stratégie partielle :

Canton	Projet	Description
BL	Leitprinzipien Gesundheitsförderung Baselland ¹⁵ (2019)	Les principes directeurs de la promotion de la santé à Bâle-Campagne s'inspirent de la stratégie Santé2020 et des stratégies nationales y afférentes Addictions et MNT. Les principes de travail sont l'autodétermination, l'égalité des chances, la participation, la transdisciplinarité, l'accent mis sur les contextes de vie de même que sur le comportement et les conditions de vie. Les mesures concernent les deux programmes bénéficiant d'un soutien national : le programme d'action cantonal en faveur de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique des enfants, des adolescents et des personnes âgées (PAC) de même que le programme cantonal de prévention du tabagisme (PcPTN). La santé scolaire et la collaboration tri-régionale dans le cadre de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur figurent parmi les autres axes prioritaires.
GE	Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030 (2016) ¹⁶ Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2024–2028 ¹⁷ (2023)	Le canton de Genève entend agir sur les déterminants de la santé et privilégie une approche multisectorielle. Il a mis au point en 2016 une stratégie pour les quinze années suivantes, traduite en actions concrètes dans un plan d'action cantonal quadriennal (2019 – 2023). Celle-ci inclut l'environnement physique, le contexte socio-économique, le cadre professionnel, le système de santé, la promotion de la santé et la prévention ainsi que les conditions-cadre. L'objectif est de permettre à l'ensemble des habitantes et habitants du canton de vivre en bonne santé le plus longtemps possible. Il convient de prendre en compte les besoins de santé tout au long de la vie et de réduire les inégalités de santé.
SO	«Grundlagenpapier: Gesundheitsförderung und Prävention im Kanton Solothurn» (version de février 2023, non publiée)	Le canton de Soleure se concentre sur cinq domaines thématiques : la promotion de la santé au travers du programme d'action cantonal en faveur de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique, la prévention dans le domaine des soins ainsi que la prévention des addictions, de la violence et du suicide. Il a défini cinq objectifs d'effet et neuf objectifs de mise en œuvre pour les années 2022 à 2025. Il applique un programme intégral de prévention des addictions axé davantage sur l'âge des personnes que sur les substances, visant par là des effets de synergie.

15 <https://www.baselland.ch/politik-und-behorden/direktionen/volkswirtschafts-und-gesundheitsdirektion/amt-fur-gesundheit/gesundheitsfoerderung/publikationen-links/publikationen-broschueren-links> (en allemand uniquement)

16 <https://www.ge.ch/document/1374/telecharger>

17 <https://www.ge.ch/document/plan-cantonal-promotion-sante-prevention-2024-2028>



Promotion de la santé et prévention dans le canton de Berne

5.1 Vision

L'ensemble des habitantes et habitants du canton sont capables de mener une vie en bonne santé et en grande partie autodéterminée tout au long de la vie. Ils évoluent dans un environnement qui y est propice et qui offre si possible à chacune et à chacun les mêmes chances en matière de santé.

5.2 Objectifs

En déployant sa stratégie partielle Promotion de la santé et prévention, le canton de Berne poursuit les objectifs supérieurs suivants :

- Objectif 1 La population bernoise possède de bonnes compétences en santé. Elle est en mesure d'adopter un mode de vie favorable à la santé, de prévenir les maladies ou d'en retarder l'apparition (promotion de la santé et prévention primaire).
- Objectif 2 La population bernoise met à profit les possibilités de détection précoce des maladies. Elle possède les compétences requises pour influencer favorablement l'évolution des maladies et améliorer la qualité de vie (prévention secondaire et tertiaire).
- Objectif 3 Les conditions générales structurelles et environnementales de la promotion de la santé et de la prévention font partie intégrante de toute la politique gouvernementale (*Health in All Policies*).

5.3 Principes

La promotion de la santé et la prévention au sein du canton sont appelées à se développer selon les principes suivants :

Principe	Commentaires
Équité des chances	Tous les groupes de population ont accès aux offres et peuvent en profiter, indépendamment du niveau de formation, de la nationalité, du sexe ou de la situation économique. L'accent est mis en particulier sur les phases de vie associées aux enfants, adolescents, jeunes adultes et personnes âgées.
Compétences en santé et autodétermination	Les personnes sont habilitées à mener une vie en bonne santé en assumant leur responsabilité individuelle. Il convient par conséquent de renforcer les compétences en santé de la population. On entend par là l'aptitude individuelle à prendre au quotidien des décisions qui influent favorablement sur la santé.
Orientation sur les besoins	Les activités et projets correspondent aux besoins de la population et les exigences des différents groupes cibles sont prises en considération. Les fournisseurs de prestations intègrent les développements récents et les tendances dans leurs offres et le canton en tient également compte dans le cadre des mandats de prestations annuels.
Comportement et conditions de vie	Les activités et les projets en lien avec la promotion de la santé et la prévention dans le canton encouragent un mode de vie sain. Ils tiennent compte non seulement du comportement des personnes, mais aussi des conditions dans lesquelles elles vivent.
Contextes et phases de la vie	Les activités et les projets en lien avec la promotion de la santé et la prévention dans le canton se concentrent sur les contextes de vie des groupes cibles (p. ex. école, famille, associations, communautés) et sur les phases de la vie particulièrement exposées à des risques (p. ex. adolescence, crises existentielles, vieillesse).
Transdisciplinarité	Lorsqu'il met sur pied des activités et des projets, le canton veille à encourager la collaboration de plusieurs disciplines à différents niveaux. La promotion de la santé concerne tous les domaines de la politique et de la vie.
Durabilité	Pour pouvoir inscrire les changements dans la durée, les activités et les projets doivent œuvrer sur différents plans, à savoir celui de l'individu, des groupes, des organisations et des contextes de vie, de la politique et de la société.

5.4 Cadre légal

En Suisse, la fourniture de soins de santé est régie par la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et l'ordonnance y afférente (OAMal), qui fixent notamment les tâches et le financement de la fondation PSCH ainsi que la prise en charge de certains examens ou mesures préventives par l'assurance obligatoire des soins. La loi fédérale sur l'imposition du tabac (LTab) crée les bases permettant au FPT de financer des mesures visant à prévenir la première consommation de tabac, à encourager la sortie du tabagisme et à protéger la population du tabagisme passif. La nouvelle loi sur les produits du tabac (LPTab) et l'ordonnance y afférente (OPTab), entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2024, entendent protéger les personnes des effets néfastes de la consommation de tabac et de nicotine. La réglementation concerne les produits du tabac classiques, mais aussi les cigarettes électroniques avec et sans nicotine ainsi que les produits à chauffer. Les textes légaux prévoient en outre des prescriptions de vente et de publicité ainsi qu'une obligation de déclaration pour les produits du tabac et les cigarettes électroniques. La protection de la jeunesse est prise en compte dans le cadre de la vente, de la publicité et du sponsoring. La loi sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI) et l'ordonnance y afférente (ODAIUOs) interdisent la remise de boissons alcooliques aux jeunes de moins de 16 ans et la loi fédérale sur l'alcool (LAlc) interdit la vente de boissons distillées aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans. Ces deux lois incluent des restrictions en matière de publicité

afin de protéger les jeunes. Enfin, la loi sur les épidémies (LEp) sert de base à la mise en œuvre des recommandations en matière de vaccination.

Au plan cantonal, la Constitution du canton de Berne (ConstC) prévoit que le canton et les communes protègent la santé et encouragent les mesures de prévention dans ce domaine, et qu'ils soutiennent les mesures efficaces en matière de prévention de la toxicomanie. Comme indiqué dans la loi sur la santé publique (LSP), l'État et les communes doivent veiller à favoriser de manière appropriée la promotion de la santé et les mesures de prévention reconnues. De son côté, la législation sur les programmes d'action sociale (LPASoc, OPASoc) constitue la base de la mise à disposition de programmes de promotion de la santé et d'aide en cas d'addiction. La loi cantonale sur les jeux d'argent (LCJAR) et l'ordonnance y afférente (OCJAR) règlent notamment l'autorisation et la surveillance des jeux de petite envergure ainsi que l'affectation du produit des jeux d'argent (impôts) qui est attribué au canton. Les restrictions au commerce des produits du tabac, des produits à fumer à base de plantes, des cigarettes électroniques et des boissons alcoolisées sont exposées dans la loi sur le commerce et l'industrie (LCI) et dans son ordonnance (OCI). Enfin, la loi sur l'école obligatoire (LEO) et l'ordonnance concernant le service médical scolaire (OSMS) définissent les tâches et l'organisation du service médical scolaire et du service dentaire scolaire, et fixent ainsi le cadre des contrôles préventifs.

5.5 Rapports et stratégies

La présente stratégie partielle se fonde sur les rapports et stratégies listés ci-après :

Rapports et stratégies	Commentaires
Stratégie de la santé du canton de Berne 2020–2030 (2020)	La stratégie de la santé dresse un état des lieux du système de santé bernois sur la base duquel elle fixe des objectifs et des mesures. Afin de prévenir les maladies chroniques, il convient de renforcer la promotion de la santé et la prévention ainsi que de développer les mesures et programmes existants après avoir analysé leur efficacité.
Stratégie partielle Soins intégrés	Les soins intégrés se développent dans le canton suivant les principes du modèle 4+, de la prise en charge échelonnée, du virage ambulatoire et des réseaux de soins. Des réseaux régionaux offrent des soins intégrés tout au long du parcours de soins, de la promotion de la santé et de la prévention aux soins de longue durée et palliatifs, en passant par le diagnostic et le traitement.
Programme gouvernemental de législature 2023–2026, canton de Berne	Le programme gouvernemental de législature fixe la vision, les objectifs, les axes de développement et les projets du Conseil-exécutif pour les années 2023 à 2026. Les deux principes du développement durable et de la référence à la réalité du contexte financier s'appliquent à tous les domaines des Directions. Il faut une combinaison de trois éléments : l'évolution économique et sociale, la préservation des bases naturelles de la vie et un subtil équilibre entre les investissements nécessaires et les besoins non impératifs. La promotion de la santé et la prévention ne sont pas mentionnées de manière explicite.
Développement de la petite enfance dans le canton de Berne : Stratégie et mesures (2020)	La version actualisée de 2020 et le rapport sur lequel elle se fonde (datant de 2012) mettent en évidence l'importance du développement de la petite enfance eu égard à l'égalité des chances, la prévention de la pauvreté, la santé et le bénéfice économique. Le développement de la petite enfance réduit les coûts pour la société, par exemple concernant la formation et l'aide sociale. Étant donné que les retards pris dans la petite enfance s'accumulent au fil de la croissance, un développement de la petite enfance bien pensé se révèle non seulement efficace, mais également plus efficace que des mesures compensatoires ultérieures. Parmi les actions mises en place figurent notamment les centres de puériculture, la formation des parents d'accès facilité, les programmes de visite à domicile, le portail Famille, l'encouragement linguistique préscolaire en crèche, l'insertion sociale en crèche, les rencontres régionales de mise en réseau entre acteurs du développement de la petite enfance ou encore la détection précoce des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant. La promotion de la santé et la prévention ne sont pas mentionnées de manière explicite.

Rapport complémentaire à la stratégie d'aide aux personnes dépendantes dans le canton de Berne. Domaines de la prévention et de la répression (2014)

Le rapport complémentaire à la stratégie d'aide aux personnes dépendantes a constitué un instrument de planification des mesures en matière de prévention des addictions dans le canton de Berne jusqu'en 2018. Il se fondait à la fois sur des données épidémiologiques relatives aux comportements addictifs et à des problèmes de dépendance, sur la perception des problématiques d'addiction dans l'opinion publique et les interventions parlementaires ainsi que sur la preuve de l'efficacité et de l'efficacités de certaines mesures.

Quatrième rapport sur la santé dans le canton de Berne. Inégalité des chances en santé (2010)

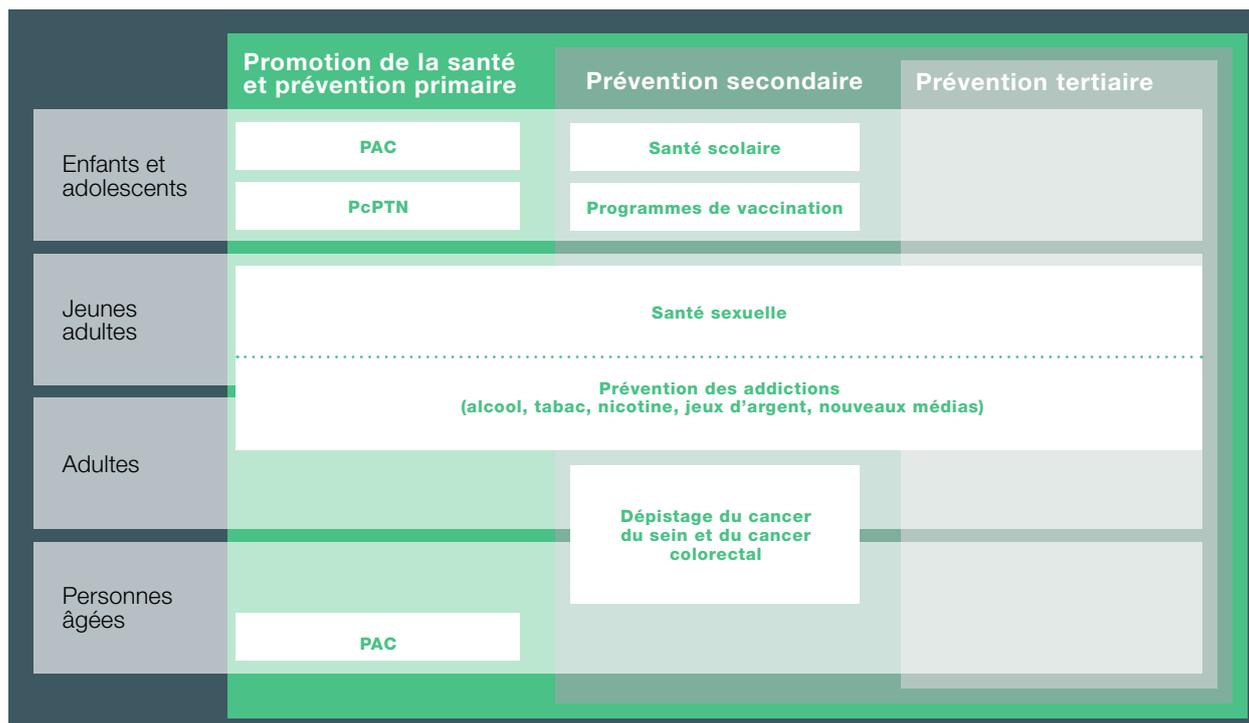
Le rapport montre à quel point les déterminants sociaux tels que la formation, le revenu et la position professionnelle influencent le bien-être subjectif et le comportement de la population bernoise en matière de santé.

5.6 Activités dans le canton de Berne

Le canton met actuellement en œuvre deux programmes cantonaux (PAC et PcPTN) en matière de promotion de la santé et de prévention (voir points 5.6.1 et 5.6.2). Il se procure par ailleurs des prestations ciblées auprès de tiers (voir point 5.6.3). Il mise à cet égard sur le renforcement des compétences en santé de la population générale et veille à atteindre différents groupes cibles dans différentes phases de la vie et différents contextes, au travers de diverses offres (voir point 3.5). Les chiffres clés mentionnés dans la présente stratégie partielle se rapportent au canton de Berne et à l'année 2023. Les actions soutenues par le canton sont décrites sur le site Internet de la DSSI à la page <https://www.gf.gsi.be.ch/fr/start.html>.

Sa mission inclut également l'organisation des tâches pour la santé scolaire (voir point 5.6.4). Enfin, le canton applique des programmes de vaccination (voir point 5.6.5) et de dépistage (voir point 5.6.6), comme indiqué à la figure 5.

Figure 5 : Aperçu des prestations cantonales en matière de promotion de la santé (prévention primaire), de prévention secondaire et tertiaire en fonction des phases de la vie (source : DSSI 2024)



5.6.1 Programme d'action cantonal en faveur de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique des enfants, des adolescents et des personnes âgées (PAC)

Le canton de Berne participe depuis 2009 aux programmes d'action cantonaux en faveur de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique des enfants, des adolescents et des personnes âgées (PAC, voir point 4.1.5). Un programme cantonal est établi tous les quatre ans en tenant compte des prescriptions nationales. Le canton s'investit à l'heure actuelle dans l'ensemble des quatre modules (pour la période de 2022 à 2025) et il prévoit de prolonger le programme dans tous les modules à partir de 2026. Le PAC est soutenu par la fondation PSCH qui participe aux coûts du programme à hauteur de 50 % maximum. Actions et projets soutenus par le canton dans le cadre du PAC (période 2022–2025) :

Module A

Alimentation et/ou activité physique des enfants et adolescents

4 100 collations de l'opération « **Boîte à goûter** » ont été distribuées dans les crèches et les écoles.

108 classes, soit 2023 élèves, ont participé à l'action « **bike2school** ».

742 adolescents ont participé au projet « **DÉFI VÉLO** ».

191 crèches et écoles à journée continue ont obtenu le label « **Fourchette verte** ».

22 cours de préparation à l'accouchement ont été dispensés par « **mamamundo** » à 139 femmes enceintes issues de la migration dans 18 langues.

Les salles de gym ont ouvert leurs portes 52 fois pour proposer les offres « **À Halle wo's fägt** », « **Midnight-Sports** », « **OpenSunday** » et « **MiniMoves** ».

42 groupes « **roundabout** », réunissant 566 filles et jeunes femmes, se sont entraînés sur 21 sites.

10 crèches du Jura Bernois disposent du label « **Youp'la bouge** ».

- « **Active School** » : élaboration, d'entente avec les écoles, de projets sur mesure d'encouragement de l'activité physique conjointement avec les établissements scolaires
- « **Boîte à goûter** » : promotion de collations saines dans les crèches et les écoles, cours de perfectionnement pour les monitrices et moniteurs dentaires scolaires
- « **À Halle wo's fägt** » : salles de gymnastique transformées en aire de jeu pour les enfants jusqu'à 6 ans et leurs parents (pendant les mois d'hiver)
- « **bike2school** » : à vélo à l'école, concours entre classes
- « **boyzaround** » : offre de hip-hop et de breakdance destinée aux garçons et aux jeunes hommes, cadre convivial favorisant les échanges sur des thèmes d'actualité ou personnels, formation de pairs pour diriger les groupes
- « **DÉFI VÉLO** » : parcours pour les jeunes visant à leur faire découvrir les multiples facettes du vélo : habileté, mécanique, sécurité routière et rencontres avec des spécialistes du vélo
- « **Bureau pour la prévention des troubles alimentaires (PEP)** » : information et sensibilisation aux troubles du comportement alimentaire, conseils aux personnes concernées et à leur entourage
- « **Fourchette verte des tout-petits / Fourchette verte junior** » : label pour une alimentation équilibrée et durable dans les crèches, cantines et restaurants scolaires
- « **mamamundo** » : cours de préparation à l'accouchement pour les femmes enceintes d'origine migrante, avec la présence d'interprètes interculturelles
- « **MidnightSports** » : salles de sport ouvertes le samedi soir comme lieu de rencontre et d'activités pour les jeunes (pendant les mois d'hiver)
- « **MiniMove** » : salles de sport transformées en lieux dédiés à la pédagogie par le sport, pour les enfants d'âge préscolaire et leurs parents, avec café pour les parents et collation saine
- « **OpenSunday** » : salles de sport ouvertes le dimanche aux filles et aux garçons pour jouer et faire du sport (pendant les mois d'hiver)
- « **Papperla PEP** » : perfectionnement de professionnelles et professionnels et développement de supports didactiques visant à promouvoir la régulation des émotions et la perception de son propre corps (enfants de 4 à 8 ans)
- « **Papperla PEP Junior** » : perfectionnement de spécialistes et de personnes de référence et développement de supports didactiques visant à renforcer les compétences sociales et émotionnelles des enfants ainsi que leur estime personnelle (enfants jusqu'à 4 ans)
- « **PEP – Manger ensemble** » : perfectionnements en équipe, conseils et guide pour promouvoir la qualité des relations au sein des structures de jour
- « **Module de développement primano** » : perfectionnement sur deux ans destiné aux responsables de groupes de jeux sur le thème des compétences sociales, de l'alimentation, de l'activité physique, de la langue et de la collaboration avec les parents dans un contexte multiculturel
- « **roundabout** » : cours de streetdance destinés aux jeunes filles et aux jeunes femmes dans un cadre convivial favorisant les échanges sur des thèmes d'actualité ou personnels, formation de pairs pour diriger les groupes
- « **Promotion de l'allaitement maternel** » : transmission d'informations, occasion de favoriser la mise en réseau et compatibilité allaitement/activité lucrative
- « **Youp'la bouge crèche** » et « **Youp'la bouge à l'école** » : projets mis en œuvre dans les crèches et dans les écoles visant à favoriser l'activité physique, l'objectif étant d'allier la nécessité de bouger pour être en bonne santé avec les bénéfices du mouvement sur le développement affectif, cognitif et psychomoteur

Module B

alimentation et/ou activité physique des personnes âgées

Pro Senectute canton de Berne a mené 1278 entretiens de conseil en matière de santé pour les personnes âgées.

- « Fourchette verte Senior@home » : label attribué à des entreprises livrant des repas à domicile à des personnes âgées de plus de 65 ans
- « Vieillir en forme » – Conseils pour une alimentation saine : conseils aux personnes âgées pour rester autonomes et avoir une santé stable
- « Vieillir en forme » – Événements et rencontres » : événements (uniques ou en série), rencontres en petits groupes autour de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique
- « Vieillir en forme » – Échanges entre professionnels » : formations pour les multiplicatrices et multiplicateurs, conseils spécialisés et rencontres du réseau

Module C

santé psychique des enfants et adolescents

Au moins 71 communes bernoises ont utilisé la plateforme « **be.feel-ok.ch** ». 25 000 adolescents et 3500 personnes de référence ont utilisé les outils « **be.feel-ok.ch** ».

- « Bodytalk PEP » : ateliers visant à renforcer l'estime de soi en encourageant une perception positive de soi-même et de son corps ; projet destiné aux écoles et à d'autres institutions, avec du matériel d'information destiné au suivi, ainsi qu'aux multiplicatrices et multiplicateurs
- « Plateforme be.feel-ok.ch » : plateforme en ligne proposant des contenus pour les jeunes sur différents sujets en lien avec la santé et la société, sous la forme de textes, jeux ou tests, et fournissant des informations sur des offres, des événements et des services spécialisés locaux
- Prévention de la dépression et du risque de suicide dans le cadre scolaire par le renforcement des ressources et des compétences (« Schau Hin ! »), par des ateliers pour le corps enseignant et des cours destinés aux parents sur la manière de gérer les crises psychiques chez les jeunes, ou encore par des initiatives visant à atteindre les enfants et les jeunes ainsi que les parents et le corps enseignant au moyen d'affiches et des réseaux sociaux
- Soutien aux enfants de parents atteints de troubles psychiques : perfectionnement pour les spécialistes travaillant dans les cliniques psychiatriques pour adultes et les centres de conseil en addiction
- « Voilà Bern » : camps de vacances pour des enfants et des jeunes au cours desquels d'autres jeunes (pairs) proposent des activités en lien avec la promotion de la santé et la prévention des addictions
- « z'Wäg! Du seisch wo düre » : entretiens de coaching visant à renforcer la capacité d'initiative et à trouver des stratégies de résolution des problèmes, programme proposé aux jeunes adultes en année scolaire de préparation professionnelle, dans le cadre de classes pratiques ou d'intégration

Module D

santé psychique des personnes âgées

3467 échanges téléphoniques ont eu lieu via la ligne « **malreden** », mise en place pour lutter contre l'isolement des personnes âgées.

- « malreden » : permanence téléphonique pour des conversations spontanées, offre de tandem et communication d'adresses à des personnes âgées se sentant seules et souhaitant nouer des liens
- « Vieillir en forme », voir sous module B

Offres transversales (tous âges confondus)

Première commune détentrice de ce titre dans le Jura bernois, Reconvilier a obtenu le label « **Commune en santé** ». Deux autres communes du canton sont portées candidates à la labellisation.

La plateforme « **psy.ch** » a enregistré 187 814 hits/ clics provenant de 53 419 utilisatrices et utilisateurs.

- « Commune en santé » : label octroyé aux communes qui s'engagent en faveur de la santé de leurs habitantes et habitants
- « psy.ch » : plateforme d'information sur la santé psychique dans le canton de Berne, pour les personnes concernées, les proches et les spécialistes
- « Comment vas-tu ? » : campagne encourageant à parler de santé psychique et à renforcer ses ressources afin d'être en mesure d'obtenir de l'aide d'une professionnelle ou d'un professionnel ou de trouver soi-même des solutions

5.6.2 Programme cantonal de prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine (PcPTN)

Le canton de Berne prend part au PcPTN du FPT depuis 2022 (voir point 4.1.6). Ce programme est actualisé tous les quatre ans et développé conformément aux prescriptions nationales. Ses coûts sont pris en charge par le FPT à hauteur de 80 % au maximum.

À travers ce programme, le canton de Berne met un accent très net sur la prévention du tabagisme dans le cadre de la promotion de la santé et de la prévention. Le programme inclut tout type de produits du tabac et de produits nicotiques (produits à fumer tels que cigarette, cigare, pipe, chicha/pipe à eau, cigarette électronique, tabac à priser et à chiquer, snus/tabac oral) et cherche également à réagir à certaines tendances telles que le vapotage. Le programme regroupe au plan cantonal des actions et des projets nouveaux ou existants en lien avec la prévention du tabagisme et la consommation d'autres produits nicotiques destinés au groupe cible des enfants et des jeunes ainsi qu'à leurs personnes de référence.

Avec ce programme, le canton de Berne poursuit trois objectifs :

- appliquer les bases légales en matière de protection de la jeunesse ;
- empêcher les enfants et adolescents d'entrer dans le tabagisme (prévention) et les aider à en sortir (accompagnement) ;
- protéger (totalement) les enfants et adolescents du tabagisme passif.

Actions et projets soutenus par le canton dans le cadre du PcPTN (période 2022 – 2025) :

Loisirs

14 associations ont bénéficié du service de conseil du programme de prévention « **cool and clean** ».

5 installations sportives sont déclarées espaces non-fumeurs, ce qui en fait des « **installations sportives en harmonie avec les valeurs éthiques** ».

- « 1418coach » : initiation de deux jours à la fonction de monitrice ou moniteur pour les sportives et sportifs de 14 à 18 ans leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour prendre des responsabilités au sein de leur club
- « cool and clean » : conseils gratuits pour une culture associative visant à promouvoir la santé
- « Ever Fresh » : des jeunes formés à cet effet mettent en garde d'autres jeunes contre les effets négatifs du tabac et de l'alcool dans le cadre des événements « MidnightSports »
- « Installations sportives en harmonie avec les valeurs éthiques » : matériel promotionnel gratuit prônant le fair-play et des installations sportives sans fumée

Famille

- Atelier de prévention tabac et nicotine : atelier en deux parties destiné aux personnes clés issues de l'immigration et consacré au rôle des parents qui servent d'exemple, aux approches de la prévention et aux stratégies visant à protéger les jeunes

Entreprise

67 entreprises comprenant 267 apprenties et apprentis ont participé au projet « **zackstark** ».

- « zackstark » : les apprenties et apprentis signent une convention avec l'entreprise qui les emploie et s'engagent à ne pas fumer pendant toute la durée de leur apprentissage, ni au travail ni en dehors

Commune

423 achats-test ont été effectués avec des adolescents. 278 concernaient l'alcool, 38 les cigarettes et 107 les substituts nicotiniques.

- Achats-tests d'alcool, de produits tabagiques et de substituts nicotiniques tels que snus, e-cigarettes et e-liquides, tabac à priser
- Manifestations consacrées à la protection de la jeunesse : événements régionaux réunissant toutes les autorités et organisations concernées, planification commune et coordination de mesures (p. ex. achats-tests, formations destinées au personnel et travail médiatique)

Médias

- « Plateforme be.feel-ok.ch » : plateforme en ligne proposant des contenus pour les jeunes sur différents sujets en lien avec la santé et la société, sous la forme de textes, de jeux ou de tests, et fournissant des informations sur des offres, des événements et des services spécialisés locaux

5.6.3 Actions et projets de promotion de la santé et de prévention (par thème)

Hormis les deux programmes cantonaux décrits ci-dessus, le canton finance d'autres actions et projets en matière de promotion de la santé et de prévention, mis à disposition par des prestataires actuellement au nombre de quatre : Aide Sida Berne, Santé bernoise, Croix-Bleue Berne-Soleure-Fribourg et Pro Senectute canton de Berne. Sur mandat du canton, ces partenaires proposent aux enfants, adolescents, jeunes adultes et personnes âgées des informations, des consultations, des cours et des manifestations en grande partie gratuitement.



Alcool, tabac et nicotine

- Exposés et formations pour les parents, le corps enseignant, les animatrices et animateurs de jeunesse, les associations, les entreprises, le personnel de vente, etc.
- Ateliers pour les jeunes de 12 ans et plus
- « Blue Cocktail Bar » : bar mobile sans alcool proposant toutes sortes de cocktails créatifs
- Camps de vacances pour les enfants et adolescents
- « Be my angel tonight » : boissons sans alcool à prix réduit pour les jeunes conductrices et conducteurs qui reconduisent leurs amis en sécurité en fin de soirée
- « Time:out » : motivation à renoncer pour un temps à la consommation de substances et à d'autres habitudes nocives pour la santé

Alimentation et activité physique

- Manifestations et consultations (questionnaire de santé) sur des sujets en lien avec le vieillissement, tels que détection et ralentissement des pertes de capacités, prévention des chutes, sécurité au quotidien, vessie et intestin, ouïe et vue¹⁸

Santé psychique

- Formation, conseil et accompagnement des directions d'écoles et d'écoles à journée continue, du corps enseignant, des travailleuses et travailleurs sociaux en milieu scolaire, des conseils des parents et des autorités scolaires sur les thèmes ambiance de classe, dépression et suicide, violence et harcèlement, détection et intervention précoces, médias numériques, puberté, sexualité et amour¹⁹
- Événements et rencontres sur des thèmes en lien avec le vieillissement, p. ex. phases critiques de la vie, mort et autodétermination, traitement de la douleur, médicaments, alcool, détection précoce de la dépression ou de la démence²⁰

Santé sexuelle

2 851 personnes ont été formées aux sujets VIH/IST, santé sexuelle, orientation sexuelle et identité sexuelle dans le cadre de 194 événements organisés par l'association Aide Sida Berne.

Aide Sida Berne a mené 469 entretiens de conseil autour des thèmes LGBT+.

- Conseil et formation dans le domaine de l'éducation sexuelle²¹
- Sensibilisation du public
- Travail de prévention notamment auprès des groupes cibles présentant un risque accru²²
- Conseil, accompagnement et soutien des personnes vivant avec le VIH
- Conseil psychologique et psychosocial des personnes LGBT+ et sur le thème de l'identité sexuelle
- « Checkpoint Berne » : centre de santé pour les personnes présentant un risque accru d'exposition au VIH et à d'autres IST²³

18 https://be.prosenectute.ch/fr/vieillir_en_forme/consultation.html

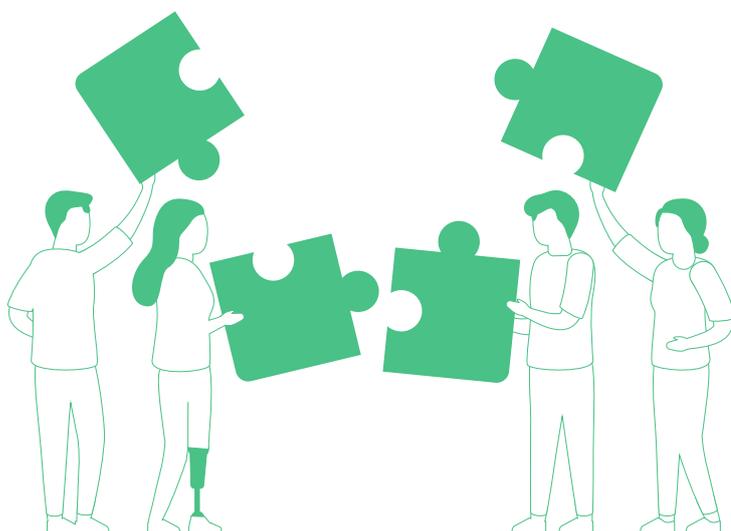
19 <https://www.santebernoise.ch/nosactivites/sante-prevention/ecoles/>

20 https://be.prosenectute.ch/fr/vieillir_en_forme/evenements.html

21 <https://www.santebernoise.ch/themes/sexualite/> et <https://www.ahbe.ch/fr/>

22 <https://www.ahbe.ch/fr/>

23 <https://www.checkpoint.ch/fr>



Zoom sur la santé psychique des enfants et des jeunes

Le pourcentage d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes faisant état de troubles psychiques a plus que doublé en Suisse entre 2017 et 2021. La pandémie de COVID-19 a encore accentué le phénomène, les enfants et les jeunes étant particulièrement touchés par les mesures nationales. La perte des contacts et de la structure journalière habituelle ainsi que l'apprentissage autonome à domicile, suite aux fermetures temporaires des établissements de prise en charge et de formation, ont constitué de gros défis pour les enfants et les familles concernés. L'espace restreint et l'absence d'échappatoires pendant le confinement pourraient avoir renforcé le stress familial. Le canton entend répondre à cette évolution d'ici 2023 avec des offres de promotion de la santé et de prévention – tout en réagissant simultanément à la pénurie de personnel qualifié et à la situation tendue en matière de soins psychiatriques aussi bien résidentiels qu'ambulatoires destinés aux enfants et aux jeunes. Il convient de renforcer les compétences durant l'enfance afin de prévenir les troubles psychiques à l'adolescence. Les professionnelles et professionnels de la santé, de l'éducation et de l'action sociale doivent être encouragés à détecter les problèmes psychiques à l'adolescence avant que ne s'installent des schémas de comportement nuisibles, susceptibles d'entraîner des maladies (voir points 5.6.1 et 5.6.3).

Sur mandat de la DSSI, la fondation Santé bernoise fournit aujourd'hui déjà des prestations essentielles pour les écoles du canton : elle informe et forme les membres du corps enseignant et les personnes chargées de la formation professionnelle sur la manière de prévenir et d'identifier précocement la dépression et les intentions suicidaires chez les enfants et les jeunes. L'offre de la fondation englobe l'encadrement du processus, des conseils en matière de prévention, des modules de formation continue, des dossiers multimédias disponibles à l'emprunt, des supports d'information, du matériel didactique, un guide et des leçons préparées à l'intention des écoles. L'offre « des...espoirs » aide les membres du corps enseignant et les personnes chargées de la formation professionnelle à identifier précocement la dépression et les risques de suicide. Grâce à l'approche consistant à identifier puis à agir, les écoles et les entreprises formatrices sont équipées pour faire face, de manière systématique, à la dépression et aux risques de suicide chez les élèves, apprenties et apprentis.

En outre, sur mandat du canton de Berne (DSSI, Direction de l'instruction publique et de la culture [INC]), l'Alliance bernoise contre la dépression propose aux écoles germanophones des degrés secondaires I et II un projet pilote intitulé « Schau hin ! » (voir point 7.3). Dans ce cadre, les élèves et le personnel scolaire (membres du corps enseignant, travailleuses et travailleurs sociaux en milieu scolaire, psychologues scolaires, conseillères et conseillers en éducation, etc.) sont sensibilisés au sujet de la dépression et du suicide, apprennent des stratégies concrètes pour gérer les crises psychologiques et la dépression, et se familiarisent avec des méthodes de soutien. Le programme « Schau hin ! » inclut notamment des ateliers d'une demi-journée pour le corps enseignant.

Ci-après une sélection d'autres offres et programmes auxquels les écoles peuvent recourir de leur propre initiative pour améliorer la santé psychique des élèves :

- Programme « MindMatters – Développer la santé psychique dans les écoles » (RADIX Fondation suisse pour la santé)
- Programme « DENK-WEGE » (en allemand) : matériel didactique pour promouvoir durablement les compétences sociales des élèves de l'école enfantine et du degré primaire, et pour contribuer à la prévention contre le harcèlement et les maladies psychiques
- Initiative « SEE Learning » (en allemand) : programme de formation concernant l'apprentissage social, émotionnel et éthique
- Offre « Friendly Work Space Apprentice », qui vise à promouvoir la santé psychique des apprenties et apprentis (fondation PSCH)

5.6.4 Santé scolaire

Le service médical scolaire, qui couvre 594 établissements, permet de prendre en charge 117 000 enfants dans le cadre de 31 000 examens médicaux annuels.

L'organisation des tâches en matière de santé scolaire (service médical et service dentaire scolaires) constitue un autre pan des activités cantonales²⁴. Celui-ci inclut le contrôle des conditions d'hygiène régnant dans les écoles et les institutions, et en particulier l'état de santé des élèves. Il est primordial que les enfants et les jeunes soient en bonne santé pour pouvoir apprendre et se développer de manière optimale. Dès l'école enfantine et durant toute leur scolarité, les élèves doivent se soumettre à trois examens préventifs obligatoires. Il convient de détecter et de traiter rapidement toute atteinte à la santé. Le service médical scolaire a pour mission de garantir l'accès aux soins pour l'ensemble des élèves et de contribuer à créer un environnement propice à l'apprentissage sur le plan sanitaire.

Les priorités du service médical scolaire sont :

- conseiller les autorités scolaires, les écoles, les parents et les élèves,
- prévenir l'apparition de maladies infectieuses et administrer les vaccins nécessaires,
- participer à des actions de promotion et de protection de la santé au sein des écoles,
- réaliser des examens médicaux chez les élèves en 2^e année d'école enfantine (2H), en 4^e année d'école primaire (6H) et en 2^e année du degré secondaire I (10H).

Dans le cadre de son activité de surveillance, le canton de Berne a constaté des lacunes dans la mise en œuvre du service médical scolaire sur le territoire. En effet, en raison de la pénurie de médecins scolaires, certaines communes ne peuvent plus proposer cette prestation. Les tâches administratives non négligeables inhérentes à ce domaine compliquent la situation, d'autant plus que les résultats des examens sont, encore à ce jour, saisis manuellement. En conséquence, l'OSMS est actuellement en cours de révision. Il est notamment prévu que des spécialistes du domaine de la santé scolaire, formés à cet effet, viennent déléster les médecins scolaires de certaines tâches. La numérisation réduira également considérablement la charge administrative. En outre, avec les données médicales scolaires récoltées, il sera possible d'en apprendre davantage sur certaines thématiques relatives à la santé des enfants et des adolescents qui ont jusque-là fait l'objet de peu de recherches. Les analyses statistiques permettront de combler définitivement le manque de données à ce sujet. La révision de l'OSMS a pour but d'introduire des mesures visant à garantir, sur l'ensemble du territoire, la mise en œuvre des tâches imposées par la législation.

²⁴ <https://www.gsi.be.ch/fr/start/ueber-uns/gesundheitsamt/kantonsaerztlicher-dienst-kad.html>

...À l'école

La promotion de la santé et la prévention est un thème transversal au sein de l'administration cantonale. Outre la DSSI, d'autres Directions se sont beaucoup investies dans ce domaine dans les écoles du canton de Berne ces dernières années.

Par exemple, la police cantonale bernoise, qui relève de la DSE, propose une vaste palette de prestations à l'intention des enfants, des jeunes et des jeunes adultes :

- Des cours de prévention sont donnés aux élèves pour leur exposer le contexte juridique, les sensibiliser aux possibles dangers liés à l'utilisation des réseaux sociaux et leur indiquer où trouver de l'aide.
- Dans le cadre de ces cours de prévention, différents modules sur des thèmes d'actualité sont organisés depuis 2021 dans les cycles 2 et 3. Par exemple, le module « Réseaux sociaux » est délivré en 8H, le module « Violence à l'école et pendant les loisirs » en 9H et le module « Ensemble contre la violence » dans toutes les classes de 11H (ou 9^e année) du canton de Berne.
- Des modules de prévention sont proposés à la suite d'incidents concrets ou à la demande.
- La police cantonale bernoise intervient également dans le cadre de l'offre de formation initiale et continue de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) auprès d'étudiantes et étudiants mais aussi d'enseignantes et enseignants expérimentés.
- Enfin, elle soutient régulièrement les campagnes de sensibilisation contre le harcèlement et la discrimination, notamment en lien avec les dangers dans l'espace numérique dans leur ensemble.

L'INC, quant à elle, s'engage au moyen des mesures et des programmes suivants déployés dans les écoles :

- Encouragement de l'activité physique : cours de sport, sport scolaire facultatif, différents programmes dans le domaine de l'activité physique (p. ex. « Active School » et « Purzelbaum ») ;
- Promotion de la santé sexuelle : éducation sexuelle dans le cadre du Lehrplan 21 ;
- Promotion de la santé psychique : depuis 2023, conférence annuelle « Schule macht stark » pour les directions d'école et le corps enseignant, nouveau CAS « Santé psychique à l'école » (PHBern), soutien en faveur de différents programmes (p. ex. « Hirncoach » et « Krisenkompass »), mesures visant à promouvoir la santé du corps enseignant (p. ex. « Saluto Parcours »).

17 914 vaccins contre les HPV ont été administrés à des adolescents via le programme cantonal de vaccination.

5.6.5 Programmes de vaccination

Les vaccins sont le moyen le plus efficace de se protéger de maladies infectieuses graves et de leurs conséquences. En proposant la vaccination facultative dans le cadre scolaire et le programme de vaccination contre les papillomavirus humains (HPV), le canton contribue à augmenter la couverture vaccinale et à prévenir des maladies infectieuses transmissibles. Les vaccins proposés sont ceux que recommandent l'OFSP et la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) : rougeole/oreillons/rubéole, poliomyélite, diphtérie, tétanos, coqueluche, varicelle et hépatite B. Ces programmes de vaccination sont destinés aux enfants en deuxième année d'école enfantine (2H) et aux élèves de 4^e et de 8^e années (6H et 10H). Les vaccins sont réalisés par la ou le médecin scolaire si les parents ou les personnes détenant l'autorité parentale le souhaitent. Le bénéfice de la vaccination contre les HPV est maximal lorsque celle-ci est achevée avant le début de l'activité sexuelle. Par conséquent, l'OFSP et la CFV la recommandent à tous les jeunes entre 11 et 14 ans. La vaccination contre les HPV effectuée conformément aux recommandations dans le cadre du programme de vaccination cantonal est facultative et entièrement gratuite (ni franchise ni quote-part).

5.6.6 Dépistage précoce des cancers

31 005 mammographies ont été réalisées dans le cadre du programme cantonal de dépistage du cancer du sein.

12 207 examens préventifs du cancer du côlon ont été menés dans le cadre du programme cantonal de dépistage introduit en 2022.

Le canton de Berne propose à sa population les deux programmes de dépistage précoce des cancers du sein et du côlon qui sont basés sur des données scientifiques et dont l'utilité est attestée par des études cliniques²⁵. Leur objectif est de détecter la maladie avant que les personnes concernées n'en ressentent les symptômes. Les programmes de dépistage précoce invitent un groupe de personnes donné (p. ex. appartenant à une même tranche d'âge) à se soumettre à un examen médical. Si un cancer est détecté à un stade précoce, les chances d'en guérir sont généralement plus élevées. Dans le cas du dépistage du cancer du sein, les femmes ayant entre 50 et 74 ans sont invitées tous les deux ans à passer une mammographie. Le dépistage du cancer du côlon s'adresse pour sa part aux femmes et aux hommes âgés de 50 à 69 ans. La participation aux deux programmes de dépistage est facultative et les examens pris en charge par l'assurance de base, sans franchise. Seule la quote-part est à la charge des assurées et assurés. Les programmes sont réalisés en collaboration avec ADC BEJUNE et donna (cancer du sein) ainsi qu'avec la Ligue contre le cancer des deux Bâle (cancer du côlon).

²⁵ <https://www.gsi.be.ch/fr/start/themen/gesundheit/gesundheitsfoerderung-und-praevention/krebsfrueherkennung.html>
et <https://www.swisscancerscreening.ch/fr/>

5.6.7 Plan canicule

La canicule présente de sérieux risques pour la santé. Elle peut entraîner de l'épuisement, un collapsus circulatoire ou un coup de chaleur et aggraver les maladies (chroniques) préexistantes. Pendant la journée, les températures élevées, supérieures à 33 degrés Celsius, font augmenter le taux de mortalité de manière exponentielle. La nuit, lorsqu'elles dépassent 20 degrés Celsius, c'est le bien-être qu'elles impactent fortement. Les périodes de canicule étant cependant de plus en plus fréquentes et intenses en Suisse, le canton de Berne a mis sur pied un plan canicule afin d'en minimiser l'impact sur la santé et le bien-être de la population. Ce plan inclut des mesures préventives d'information et de formation (avant la vague de chaleur), des mesures spéciales pendant l'événement, par exemple système d'alerte canicule ou mesures de soutien et d'intervention en faveur des personnes vulnérables, ainsi que des adaptations à long terme dans le domaine de la planification urbaine, du refroidissement des bâtiments (voir p. ex. *cooling night shelters*) et de la protection du climat²⁶.

²⁶ <https://www.gsi.be.ch/fr/start/themen/gesundheit/gesundheitsfoerderung-und-praevention/gesundheits-und-hitze.html>
(Plan canicule canton de Berne, 2024)





Possibilités d'action du canton

6.1 Domaines d'action et mesures

Les domaines d'action et mesures sont définis de manière à atteindre les trois objectifs supérieurs énoncés au point 5.2.

Objectif / Domaine d'action 1	La population bernoise possède de bonnes compétences en santé. Elle est en mesure d'adopter un mode de vie favorable à la santé, de prévenir les maladies ou d'en retarder l'apparition (promotion de la santé et prévention primaire).
Mesures mises en œuvre par le canton	<ul style="list-style-type: none"> Le canton soutient des offres de prestations dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention. Il applique le programme d'action cantonal en faveur de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique des enfants, des adolescents et des personnes âgées (PAC) en collaboration avec la fondation Promotion Santé Suisse. Il met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine (PcPTN) conformément aux directives du Fonds de prévention du tabagisme. Il soutient la mise en œuvre du NAPS. Ce faisant, il donne la priorité aux actions et projets dont l'efficacité, l'adéquation et l'économicité sont prouvées.
Mesures mises en œuvre par les fournisseurs de prestations	<ul style="list-style-type: none"> Les fournisseurs de prestations conçoivent des actions et des projets adaptés aux groupes cibles et à leurs besoins, les mettent en œuvre et contrôlent leur efficacité, leur adéquation et leur économicité à intervalles réguliers. Ils retiennent en particulier les actions et les projets qui sont fondés sur des preuves. Ils s'organisent en réseau avec des spécialistes du domaine de la santé, de l'action sociale et de la formation et tirent parti des coopérations et des synergies.
Effets	Un mode de vie sain permet de prévenir des maladies chroniques telles que les maladies coronariennes, le diabète de type 2 et les cancers.
Mise en œuvre	Le canton applique les consignes nationales et attribue des mandats à des partenaires externes dans le respect des principes (voir point 5.3) et de la priorité accordée à la santé psychique. Les programmes efficaces au plan national ou international sont mis en œuvre après avoir été adaptés aux conditions régnant dans le canton de Berne. L'efficacité, l'adéquation et l'économicité des offres sont évaluées et prouvées par les fournisseurs de prestations.
Responsabilité	DSSI, fournisseurs de prestations, écoles, employeurs, communes, professionnelles et professionnels de la santé (médecins et personnel soignant), spécialistes du domaine social (conseils aux parents, services spécifiques, etc.)
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> La participation à des programmes et à des actions qui ont été évalués est en hausse. La participation à des programmes et à des actions dont l'efficacité, l'adéquation et l'économicité peuvent être prouvées est elle aussi en hausse.

**Objectif /
Domaine
d'action 2**

La population bernoise met à profit les possibilités de détection précoce des maladies. Elle possède les compétences requises pour influencer favorablement l'évolution des maladies et améliorer la qualité de vie (prévention secondaire et tertiaire).

Mesures mises en œuvre par le canton

- Le canton soutient des offres de prestations dans le domaine de la prévention des maladies transmissibles et non transmissibles.
- Il assure l'accès à titre facultatif et sans franchise à des programmes de dépistage précoce (tels que le dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal) pour les groupes cibles concernés.
- Il soutient la mise en œuvre du NAPS.
- Il soutient la mise en œuvre des recommandations nationales en matière de vaccination.
- Il veille à ce que les enfants et les jeunes à l'école obligatoire bénéficient des examens préventifs réalisés par le service médical scolaire.

Mesures mises en œuvre par les fournisseurs de prestations

- Les fournisseurs de prestations conçoivent des actions et des projets adaptés aux besoins et aux groupes cibles, les mettent en œuvre et contrôlent leur efficacité, leur adéquation et leur économicité à intervalles réguliers.
- Ils s'organisent en réseau avec les spécialistes du domaine de la santé et encouragent les compétences en santé et les capacités d'autogestion des personnes atteintes de maladies chroniques.
- Ils tirent parti des coopérations et des synergies.

Effets

Des examens préventifs permettent de détecter et de traiter des maladies et des dysfonctionnements de manière précoce, ce qui permet d'éviter des séquelles. L'accès facilité aux examens préventifs sur l'ensemble du territoire cantonal accroît l'équité des chances en matière de santé.

Mise en œuvre

Le canton applique les consignes nationales et attribue des mandats à des partenaires externes dans le respect des principes (voir point 5.3). Les programmes efficaces au plan national ou international sont mis en œuvre après avoir été adaptés aux conditions régnant dans le canton de Berne. L'efficacité, l'adéquation et l'économicité des offres sont évaluées et prouvées par les fournisseurs de prestations.

Responsabilité

DSSI, fournisseurs de prestations, communes, écoles, employeurs, professionnelles et professionnels de la santé, spécialistes du domaine social

Critères d'évaluation

- La détection précoce des maladies transmissibles ou non au sein de la population générale est en hausse.
- Le taux de vaccination pour les vaccins recommandés dans le cadre des programmes ad hoc augmente et reste stable à un niveau élevé.
- Les taux de participation aux programmes de dépistage précoce des cancers se situent au moins dans la moyenne nationale.

**Objectif /
Domaine
d'action 3**

Les conditions générales structurelles et environnementales de la promotion de la santé et de la prévention font partie intégrante de toute la politique gouvernementale (*Health in All Policies*).

Mesures mises en œuvre par le canton

- La promotion de la santé et la prévention font partie intégrante du programme gouvernemental de législature.
- Des stratégies sont établies et des lois et réglementations édictées afin de créer des conditions favorables à la santé.
- La collaboration entre les différentes Directions et les offices est renforcée notamment de la manière suivante :
 - ▶ avec la DTT pour l'encouragement du trafic individuel non motorisé ;
 - ▶ avec l'INC pour le service médical et le service dentaire scolaires, l'encouragement de l'activité physique, le travail social en milieu scolaire, la santé psychique et sexuelle ;
 - ▶ avec la DIJ pour l'organisation du territoire, la protection de l'enfant et de l'adulte, la détection et l'intervention précoces, prestations particulières d'encouragement et de protection ;
 - ▶ avec la DSSI-OIAS pour la politique générationnelle, le développement de la petite enfance, l'animation de jeunesse, l'intégration, l'aide aux personnes dépendantes et la réduction des risques, la vie associative au sein des communes ;
 - ▶ avec la DSSI-ODS pour la promotion de la santé et la prévention dans le domaine des soins ;
 - ▶ avec la DSE pour les réseaux sociaux, la prévention de la violence, la prévention des jeux d'argent, l'encouragement du sport et le plan canicule ;
 - ▶ avec la DEEE pour la sécurité au travail et la protection de la santé, la gestion de la santé en entreprise (GSE), le développement durable, la protection de la jeunesse.
- Le canton soutient des labels tels que « Commune en santé » et « Fourchette verte ».

Mesures mises en œuvre par les fournisseurs de prestations

Les mesures sont les mêmes qu'indiquées ci-dessus, en lien avec les domaines d'action 1 et 2.

Mesures mises en œuvre par les établissements de formation, les employeurs, les communes, les institutions responsables de l'éducation et de la prise en charge

- Les établissements de formation et les employeurs intègrent la promotion de la santé, la prévention et la gestion de la santé en entreprise (GSE) dans leur programme de formation ou dans leur entreprise.
- Les institutions responsables de l'éducation et de la prise en charge créent un cadre favorable à la santé (p. ex. en encourageant un comportement social, etc.).
- Les communes créent des conditions générales favorisant l'accès à la santé à bas seuil.

Effets

Un environnement propice autorise et encourage des comportements favorables à la santé. La création de structures adéquates accessibles à tout le monde de manière équivalente augmente l'équité des chances en matière de santé.

Mise en œuvre

La promotion de la santé, la prévention et la gestion de la santé en entreprise (GSE) sont inscrites dans les stratégies de rang supérieur et les lignes directrices du canton et des communes ainsi que dans les établissements de formation et les entreprises. La collaboration transdisciplinaire est renforcée.

Responsabilité

Ensemble des Directions et offices du canton, communes, écoles, établissements de formation, employeurs, autres institutions

Critères d'évaluation

- La promotion de la santé et la prévention font partie intégrante du programme gouvernemental de législature 2027 – 2030.
- Le nombre de communes labellisées par exemple « Commune en santé » ou « Gesunde Gemeinde » est en hausse.
- Le nombre des institutions dotées d'un label comme « Fourchette verte » ou « Friendly Work Space » est lui aussi en hausse.

6.2 Feuille de route

Feuille de route	À court terme de 0 à 3 ans	À moyen terme de 4 à 7 ans	À long terme plus de 8 ans
PAC	Poursuite du PAC 2022–2025	Élaboration et mise en œuvre du PAC 2026–2029 en tenant compte des nouvelles prescriptions	Développement sur le fond en collaboration avec la fondation PSCH (p. ex. extension au groupe cible des adultes)
PcPTN	Poursuite du PcPTN 2022–2025	Élaboration et mise en œuvre du PcPTN 2026–2029 en tenant compte des prescriptions	Développement en collaboration avec le FPT (p. ex. extension du financement)
Achat de prestations par le canton	Développement systématique de l'achat par le canton de prestations mettant l'accent sur les prestations relevant de la LPASoc et de l'OPASoc		
Santé scolaire	Révision de la base légale cantonale du service médical scolaire et de sa mise en œuvre Lancement et mise en œuvre de la numérisation au sein du service médical scolaire	Évaluation et, le cas échéant, adaptation de la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire	
Programmes de vaccination	Poursuite des programmes établis dans le cadre des examens médicaux scolaires		
Dépistage précoce du cancer du sein	Poursuite des programmes établis, avec un taux de participation se situant au moins dans la moyenne nationale		
Dépistage précoce du cancer colorectal	Poursuite de la phase de lancement et hausse constante du taux de participation	Poursuite du programme, avec un taux de participation se situant au moins dans la moyenne nationale	



6.3 Répercussions financières

Le canton a prévu les ressources suivantes pour mettre en œuvre les objectifs et les mesures qu'il a définis dans les différents domaines d'action :

Répercussions financières	À court terme de 0 à 3 ans	À moyen terme de 4 à 7 ans	À long terme plus de 8 ans
PAC	Un montant annuel de quelque 800 000 francs est prévu pour le PAC à partir de 2024 (source : crédits-cadres 2024–2027 en lien avec la LPASoc). Le financement se répartit pour moitié entre la DSSI et la fondation PSCH. Les moyens nécessaires à une hausse du volume ne sont pas inscrits au plan financier jusqu'à fin 2027 (vu le contexte budgétaire difficile du canton de Berne).		
PcPTN	Un montant annuel de quelque 100 000 francs est prévu pour le PcPTN à partir de 2024 (source : crédits-cadres 2024–2027 en lien avec la LPASoc). La DSSI assure 20 % du financement, le reste étant pris en charge par le FPT. Les moyens nécessaires à une hausse du volume ne sont pas inscrits au plan financier jusqu'à fin 2027 (vu le contexte budgétaire difficile du canton de Berne).		
Achat de prestations par le canton	<p>Quelque 2 millions de francs sont prévus chaque année à compter de 2024 pour l'achat de prestations par le canton dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention des addictions (source : crédits-cadres 2024–2027 en lien avec la LPASoc). Les moyens nécessaires à une hausse du volume ne sont pas inscrits au plan financier jusqu'à fin 2027 (vu le contexte budgétaire difficile du canton de Berne).</p> <p>Un montant annuel de quelque 14 millions de francs est inscrit en sus au plan financier à compter de 2024 pour l'aide aux personnes dépendantes (source : crédits-cadres 2024–2027 en lien avec la LPASoc).</p>		
Santé scolaire	Les coûts du service médical scolaire incombent aux écoles et aux communes. Le canton soutient la mise sur pied d'un nouveau système en rapport avec la numérisation. Les coûts sont inscrits au plan financier dans le cadre des projets de numérisation de la DSSI et sont estimés à 250 000 francs.		
Programmes de vaccination	Le canton propose tous les vaccins recommandés par l'OFSP conformément au plan de vaccination suisse en vigueur. Il soutient l'élaboration d'une plateforme ad hoc dans le domaine de la numérisation. Les coûts sont inscrits au plan financier dans le cadre des projets numériques de la DSSI et sont estimés à 15 000 francs.		
Dépistage précoce du cancer du sein	Un plafond annuel de 480 000 francs est fixé à compter de 2024 pour les deux programmes cantonaux de dépistage précoce du cancer du sein.		
Dépistage précoce du cancer colorectal	Un plafond annuel d'environ 1 million de francs a été fixé jusqu'en 2027, sachant que le programme en question se trouve encore dans sa phase initiale. Comme le montre l'expérience, les coûts encourus en dehors des prestations définies dans l'OPAS baissent de manière significative après quelques années.		



7 Exemples



7.1 Moutier « Ville en santé » : prix national

Description	La ville de Moutier a reçu le prix national « Ville en santé » le 31 août 2023. Elle s'est fixé pour objectif de promouvoir la santé psychique des jeunes Prévôtois de 14 à 19 ans en situation de vulnérabilité. Tous les moyens sont mobilisés pour identifier les jeunes en difficulté : formation continue des professionnelles et professionnels du service social, mise en place d'un réseau d'acteurs du secteur santé-social, communication et présence sur les réseaux sociaux. Le soutien est mis sur pied avec et pour les jeunes, avec en ligne de mire le renforcement de leurs ressources.
Principe	Approche liée aux contextes de vie
Innovation	Moutier a monté un projet exemplaire alliant la promotion de la santé psychique et de l'égalité des chances à l'amélioration des conditions de vie des jeunes en situation de vulnérabilité.
Utilité pour la population, les fournisseurs de prestations et le canton	La ville de Moutier a réalisé ce projet sans le soutien financier du canton de Berne. Il fait figure de projet modèle dans le canton.

7.2 Reconvilier « Commune en santé »

Description	Reconvilier est la première commune du Jura bernois à avoir obtenu le label « Commune en santé », avec 36 mesures validées dans les six domaines (politique communale, offre de loisirs, famille et solidarité, école, santé au travail, espaces publics et infrastructures).
Principe	Approche liée aux contextes de vie
Innovation	La commune crée des conditions générales favorables à la santé dans les six domaines susmentionnés. Elle a obtenu le label avec trois étoiles, soit le plus haut niveau.
Utilité pour la population, les fournisseurs de prestations et le canton	Dans le cadre du processus de labellisation, la commune réalise un bilan des mesures existantes en prévention et en promotion de la santé, identifie les besoins et détermine un plan de mesures. Elle améliore son image de même que la qualité de vie des citoyennes et citoyens, l'intégration et la cohésion sociale.

7.3 **Projet pilote « Schau hin ! », programme de prévention des maladies psychiques en milieu scolaire**

Description	<p>« Schau hin ! » est un programme de prévention proposé dans les écoles germanophones des degrés secondaires I et II du canton de Berne. Dans le cadre de ce programme, les élèves et le personnel scolaire sont sensibilisés à la dépression, à l'automutilation et au suicide chez les enfants et les jeunes, apprennent des stratégies concrètes pour gérer les crises psychiques et les états dépressifs et se familiarisent avec des méthodes de soutien.</p> <p>Au cours de quatre leçons de 90 minutes chacune, les élèves apprennent, de manière interactive, à mieux percevoir et accepter leurs propres émotions, à identifier et à comprendre la dépression et les crises psychiques. Ils acquièrent et entraînent des aptitudes spécifiques afin de gérer les crises. Des ateliers d'une demi-journée permettent aux membres du corps enseignant, aux travailleuses et travailleurs sociaux en milieu scolaire, aux psychologues scolaires ainsi qu'aux conseillères et conseillers en éducation d'apprendre à identifier la dépression chez les élèves. Ils découvrent des moyens de venir en aide aux élèves tout en se soutenant eux-mêmes. Des soirées d'information consacrées à la manière d'aborder la dépression, l'automutilation et le risque de suicide chez les jeunes sont proposées aux parents dans leur rôle de multiplicateurs majeurs.</p>
Principe	<p>La moitié de toutes les maladies psychiques commencent à l'âge de 14 ans ou avant. La dépression et les crises psychiques passent souvent inaperçues dans l'enfance et à l'adolescence. L'école revêt une importance particulière dans la prévention de la dépression et de la tendance au suicide.</p> <p>De par les tâches éducatives qu'ils assument et en tant que personnes de référence, les membres du corps enseignant jouent un rôle fondamental pendant la scolarité et ils contribuent de manière significative à déceler des problèmes psychiques chez les enfants et les jeunes.</p>
Innovation	<p>Le programme s'inspire de projets fondés sur des preuves et mis en œuvre de longue date à l'échelle mondiale.</p>
Utilité pour la population, les fournisseurs de prestations et le canton	<p>Selon des études, un tel programme mené avec des élèves a permis de réduire le nombre de tentatives de suicide de 50 %. Le programme proposé se fonde sur ces découvertes scientifiques. L'INC et la DSSI soutiennent le projet pilote dans un premier temps jusqu'au terme de l'année scolaire 2024–2025.</p>

7.4 **« Réseau de l'Arc » dans le Jura bernois**

Description	<p>Le Réseau de l'Arc regroupe les sites hospitaliers de Saint-Imier et de Moutier, des EMS ainsi que différents centres de soins. L'offre de santé est progressivement adaptée aux besoins de sa clientèle par l'intégration d'autres prestataires de santé et par des partenariats ciblés. En collaboration avec Visana, la nouvelle organisation de santé proposera un nouveau produit d'assurance de base à la population de l'Arc jurassien dès 2024. Le financement forfaitaire par membre a pour but d'inciter les membres à rester en bonne santé au travers de mesures de promotion de la santé et de prévention d'une part, et d'encourager les fournisseurs de prestations à proposer des prestations de qualité de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible d'autre part.</p>
Principe	<p>Il s'agit de coordonner l'ensemble de la chaîne de soins lors de la prise en charge, c'est-à-dire la promotion de la santé et la prévention, le diagnostic et le traitement, la lutte contre la maladie et la réadaptation, les soins et la prise en charge de longue durée ainsi que les soins palliatifs. Grâce au financement forfaitaire par membre, il est accordé plus de crédit à la promotion de la santé et à la prévention.</p>
Innovation	<p>Le Réseau de l'Arc est un modèle pionnier dans le domaine des soins intégrés en Suisse. La société Réseau de l'Arc SA (anciennement, Hôpital du Jura bernois SA) compte trois actionnaires : Swiss Medical Network, le canton de Berne et Visana Beteiligungen AG. C'est la première fois en Suisse qu'un assureur participe au capital d'une société hospitalière. Au sein du réseau, les prestations sont rémunérées non pas par acte mais sur la base d'un forfait par membre.</p>
Utilité pour la population, les fournisseurs de prestations et le canton	<p>Le réseau assure la fourniture des soins de base dans la région. Les prestations sont coordonnées de manière plus étroite. Les personnes qui opteront pour le modèle d'assurance proposé pourront bénéficier de prestations supplémentaires dans le domaine de la prévention. Ce modèle entraînera une réduction des coûts pour les assureurs et, partant, des économies pour les assurées et assurés mais aussi pour le canton.</p>

A1 Liste des abréviations

CFV	Commission fédérale pour les vaccinations
ConstC	Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (RSB 101.1)
DEEE	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement du canton de Berne
DIJ	Direction de l'intérieur et de la justice du canton de Berne
DSE	Direction de la sécurité du canton de Berne
DSSI	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (jusqu'à fin 2020 : Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale [SAP])
DTT	Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne
FPT	Fonds de prévention du tabagisme
HPV	Papillomavirus humains (<i>humane papillomavirus</i> en anglais)
INC	Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne
IST	Infections sexuellement transmissibles
LAlc	Loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool (RS 680)
LAMal	Loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (RS 832.10)
LCI	Loi du 4 novembre 1992 sur le commerce et l'industrie (RSB 930.1)
LCJAr	Loi cantonale du 10 juin 2020 sur les jeux d'argent (RSB 935.52)
LDAI	Loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (loi sur les denrées alimentaires ; RS 817.0)
LEO	Loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (RSB 432.210)
LEp	Loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (loi sur les épidémies ; RS 818.101)
LGBT	Personnes de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle et transgenre
LPASoc	Loi du 9 mars 2021 sur les programmes d'action sociale (RSB 860.2)
LPTab	Loi fédérale du 1 ^{er} octobre 2021 sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (loi sur les produits du tabac ; RS 818.32)
LSP	Loi du 2 décembre 1984 sur la santé publique (RSB 811.01)
LTab	Loi fédérale du 21 mars 1969 sur l'imposition du tabac (RS 641.31)
MNT	Maladies non transmissibles
NAPS	Programme national (NAPS) : Stop au VIH, aux virus des hépatites B et C et aux infections sexuellement transmissibles
OAMal	Ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie (RS 832.102)
OCI	Ordonnance du 24 janvier 2007 sur le commerce et l'industrie (RSB 930.11)
OCJAr	Ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (RSB 935.520)
ODAIUs	Ordonnance du 16 décembre 2016 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (RS 817.02)
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OPASoc	Ordonnance du 24 novembre 2021 sur les programmes d'action sociale (RSB 860.21)
OPTab	Ordonnance du 28 août 2024 sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (ordonnance sur les produits du tabac ; RS 818.321)
OSMS	Ordonnance du 8 juin 1994 concernant le service médical scolaire (RSB 430.41)
PAC	Programme d'action cantonal en faveur de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique des enfants, des adolescents et des personnes âgées
PcPTN	Programme cantonal de prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine
PSCH	Promotion Santé Suisse
RS	Recueil systématique du droit fédéral
RSB	Recueil systématique des lois bernoises
VHB	Virus de l'hépatite B
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

A2 Glossaire

Terme et source	Définition
Addiction ²⁷	Phénomène ayant des composantes à la fois biologiques, psychologiques et sociales qui a des répercussions sur l'état physique et psychique de la personne concernée, sur son entourage au sens large et sur son insertion sociale. Son apparition est due non seulement à des prédispositions individuelles, mais aussi à des facteurs sociétaux tels que l'entourage personnel, la situation professionnelle et financière, la perception culturelle des substances considérées et l'accessibilité de ces substances. L'addiction concerne des personnes de tous âges et de tous horizons culturels et se caractérise par des comportements compulsifs qui persistent malgré les conséquences graves pour leur santé et leur vie sociale.
Autogestion	Voir sous « Compétences en santé »
Compétences en santé (ou littératie en santé) ²⁸	Capacité d'un individu à « prendre au quotidien les décisions qui ont une influence positive sur la santé » ²⁹ . On distingue quatre types de compétences ou littératie en santé. Littératie en santé générale : motivation, connaissances et capacité d'un individu à trouver des informations en matière de santé, à les comprendre, à les évaluer et, sur cette base, à prendre des décisions qui influent positivement sur sa santé. Littératie en santé numérique : capacité à trouver des informations en matière de santé dans des sources numériques, à les comprendre, à les évaluer et à les utiliser pour prendre des décisions concernant sa santé. Littératie en santé liée à l'orientation dans le système de santé : capacité à utiliser les informations disponibles pour s'orienter et naviguer dans le système de santé. Autogestion : actions entreprises par les personnes atteintes d'une maladie de longue durée et leurs proches pour retrouver un équilibre dans leur vie avec la maladie et ses défis quotidiens.
Égalité des chances en santé et équité des chances ³⁰	L'égalité des chances est un objectif de santé publique fondamental visant à assurer à toutes et à tous les mêmes possibilités d'amélioration, de préservation et de rétablissement de leur santé. L'équité des chances est un principe opérationnel de mise en œuvre renvoyant à la création des conditions permettant à toutes et à tous de mener une vie saine. L'égalité des chances est l'objectif, l'équité le moyen d'y parvenir.
Facteurs de protection ³¹	Facteurs qui, en tant que facteurs de prévention de la maladie, limitent l'influence des facteurs de risque et rendent ainsi moins probable l'apparition d'une maladie ; p. ex. alimentation saine, activité physique, repos suffisant, réseau social de soutien.
Gestion de la santé en entreprise (GSE)	Aménagement et développement au sein de l'entreprise de structures et de processus visant à concevoir le travail, l'organisation et le comportement au poste de travail de manière favorable à la santé. Les mesures profitent à la fois au personnel et à l'entreprise.
Health in All Policies ³²	Principe visant à intégrer les réflexions sur la santé dans tous les domaines de la politique et à évaluer l'impact des décisions sur la santé. Il convient d'influer sur les déterminants sociaux de la santé afin de minimiser l'iniquité en santé, ce qui requiert une collaboration entre la politique sanitaire et la politique sociale, économique, éducative et de l'aménagement du territoire.
Intervention précoce ³³	Démarche ayant pour objectif de détecter le plus tôt possible les premiers signes d'un problème et de clarifier le besoin d'agir afin de trouver des mesures adéquates et de soutenir les personnes concernées. Cette approche peut être mise en place à tous les âges de la vie pour affronter différentes problématiques socio-sanitaires telles que les comportements ou consommations à risques, les addictions, les troubles psychiques, etc.

27 <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-sucht.html>

28 <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitspolitik/gesundheitskompetenz.html>

29 Stratégie MNT (2016), p. 56

30 Weber, D. (2020), p. 25

31 Stratégie MNT, p. 56

32 Weber, D. (2020), p. 60

33 <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten/frueherkennung-fruehintervention.html>

Terme et source	Définition
Maladies non transmissibles (MNT) ³⁴	Affections non contagieuses de longue durée et d'évolution généralement lente. Leur fréquence tend à augmenter dans la population, notamment chez les personnes âgées. Outre les troubles psychiques, cinq groupes de maladies sont à l'origine d'une grande part de la charge de morbidité en Suisse : cancer, diabète, maladies cardiovasculaires, affections chroniques des voies respiratoires et maladies musculo-squelettiques. Ces MNT sont dues en grande partie à quatre facteurs de risque très répandus et liés au mode de vie : la mauvaise alimentation, la sédentarité, le tabagisme et l'abus d'alcool.
Pairs	Individus appartenant au même groupe d'âge, issus du même milieu social ou culturel, ayant les mêmes goûts et opinions ou les mêmes diagnostics et expériences. Grâce à leur expérience, les pairs sont susceptibles de venir en aide à d'autres personnes se trouvant dans la même situation.
Prévention comportementale	Prévention visant à renforcer les compétences en santé de la population. Les approches sont centrées directement sur l'individu chez lequel on entend induire un changement d'attitude ou de comportement.
Prévention structurelle	Prévention ayant pour but d'améliorer la structure sociale. Les approches retenues à cet égard consistent à créer un cadre de vie favorable à la santé. En font partie les réglementations légales (p. ex. la fixation des prix, la disponibilité des biens nocifs pour la santé), l'engagement des milieux économiques (p. ex. les engagements volontaires en faveur d'aliments sains) et la conception d'environnements propices à la santé (p. ex. la promotion de pistes cyclables sûres et attrayantes, la mise à disposition d'espaces naturels et de détente).
Protection de la santé ³⁵	La protection de la santé (sécurité alimentaire, radioprotection, protection contre les produits chimiques) est un volet traditionnel de la politique de la santé. Ce secteur contrôle l'utilisation des produits chimiques, des rayonnements ionisants et non ionisants ainsi que des microorganismes pathogènes et génétiquement modifiés.
Ressources	Synonyme de facteurs de protection. Il s'agit de l'ensemble des dispositions d'un individu qui influencent positivement sa santé, c'est-à-dire ses caractéristiques personnelles dites protectrices, son environnement social, mais aussi ses réserves physiques et psychiques.
Santé psychique ³⁶	État de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté.

34 Stratégie MNT, p. 57

35 Santé2020, p. 7

36 Rapport national sur la santé 2020 de l'Observatoire suisse de la santé, p. 110

Terme et source

Définition

Salutogenèse

Modèle de santé étudiant les mécanismes qui créent la santé, qui maintiennent les individus en bonne santé bien qu'ils soient exposés à des risques et à des contraintes et qui permettent de promouvoir la santé. Cette approche développée par Aaron Antonovsky à la fin des années 1970 décrit les ressources de résistance généralisées qui aident l'individu à maîtriser les facteurs de stress avant qu'ils n'engendrent des maladies. Ces ressources sont en partie d'ordre génétique et incluent des caractéristiques sociales, environnementales et psychosociales.

Vulnérabilité³⁷

Terme souvent employé en rapport avec des groupes de population socialement défavorisés. La vulnérabilité a toutefois un sens plus large et est définie comme un déséquilibre entre les facteurs de risque et les facteurs de protection. La durée de l'état de vulnérabilité peut fortement varier : elle peut être brève suite à une crise ou longue en raison des conditions de vie. La vulnérabilité peut être accrue par des facteurs individuels tels que le handicap, la vieillesse, la grossesse, une maladie psychique, un traumatisme, de faibles compétences en santé ou des relations sociales fragiles. Elle peut aussi dépendre de facteurs structurels tels que l'accès insuffisant aux ressources matérielles, sociales et culturelles.

37 Weber, D. (2020), p. 21

A3 Interventions parlementaires

Sont mentionnées ci-après les interventions parlementaires du canton de Berne qui sont en rapport avec la présente stratégie partielle.

N° d'ACE	Titre de l'affaire	Type d'affaire
799/2024	Jeunesse en péril : les addictions gagnent du terrain	Interpellation 120-2024
791/2024	Plus de prévention pour une meilleure santé et une réduction à long terme des coûts de la santé	Motion 117-2024
937/2023	Quelles mesures existe-t-il dans le canton de Berne pour lutter contre les mutilations génitales féminines ?	Interpellation 008-2023
350/2023	Renforcer le travail social en milieu scolaire dans le canton de Berne et mieux tirer profit des possibilités offertes par la loi sur l'école obligatoire afin de soulager la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	Motion 264-2022
466/2022	Prévenir les risques suicidaires chez les jeunes en milieu scolaire avec une formation adressée aux enseignantes et enseignants	Interpellation 024-2022
59/2022	Tout entreprendre pour faire baisser le taux de suicide chez les jeunes LGBT	Interpellation 212-2021
1420/2021	Que fait le canton de Berne pour protéger la population LGB ?	Interpellation 132-2021
1184/2021	Agir pour contrer les inégalités sociales face à la santé	Motion 082-2021
1180/2021	Prévention santé des personnes migrantes dans le canton de Berne	Interpellation 090-2021
897/2020	Renforcer la santé de la population, ce qui comprend son bien-être physique, psychique et social	Interpellation 090-2020
532/2020	Le projet islandais de prévention et de santé publique « Planet Youth » doit être mis en œuvre dans les communes intéressées du canton de Berne	Motion 023-2020
1328/2019	Interdiction de fumer sur les places de jeux publiques et dans les installations scolaires du canton de Berne	Motion 166-2019
907/2019	La santé passe avant	Motion 061-2019
1126/2018	Étendre la protection de la jeunesse aux cigarettes électroniques et compagnie	Motion 155-2018

A4 Déclarations de planification

Déclarations de planification sur la stratégie de la santé du canton de Berne 2020–2030 (2020.GSI.745) :

Auteur-e	N°	Proposition
Majorité CSoc (Kohler Hans-Peter)	1.	Chiffre 8.1 : La stratégie est axée sur les soins. Dans sa mise en œuvre, une attention particulière doit être accordée aux questions comme la compétence de la population en matière de santé, la prévention et le développement de la promotion de la santé.
Majorité CSoc (Kohler Hans-Peter)	6.	Chiffre 8.2, Objectifs et mesures Les soins somatiques et psychiatriques sont proposés sur la base du modèle échelonné de prise en charge.
Majorité CSoc (Kohler Hans-Peter)	7.	Chiffre 8.2, Objectifs et mesures : Mesure A2 en relation avec le chiffre 9, Stratégies partielles : Les soins dans le domaine de l'addiction doivent être renforcés au niveau régional. Pour ce faire, les mesures suivantes doivent notamment être prises dans le cadre de la stratégie partielle Encouragement des soins intégrés : a) obligations de coopération contraignantes dans le cadre de contrats de prestations entre les différents fournisseurs de prestations de consultation et de prestations thérapeutiques en ambulatoire et en stationnaire ; processus transparents et réglementation des compétences entre fournisseurs de prestations ; b) élimination des chevauchements de compétences entre les services de consultation ambulatoire (médicaux et non médicaux) et les prestations thérapeutiques ; c) en fonction de l'indication, aménager plus de passerelles entre les différentes offres thérapeutiques et sociothérapeutiques en cas d'addiction, en particulier dans le domaine stationnaire ; d) examiner si des fusions d'institutions sur le plan organisationnel sont envisageables pour harmoniser les processus thérapeutiques et faire naître des synergies ; e) plus grande coordination intercantonale et conventions sur les prestations d'aide en cas d'addiction dans les régions avec les cantons voisins.
Majorité CSoc (Kohler Hans-Peter)	8.	Chiffre 8.3, Faiblesses et menaces hors du champ d'influence direct du canton de Berne : Si les demandes des prestataires de services et des autres partenaires du système de santé s'inscrivent dans la stratégie de la santé du canton de Berne, le canton les représente au niveau fédéral ou auprès de l'autorité appropriée.
Majorité CSoc (Kohler Hans-Peter)	9.	Chiffre 9, Stratégies partielles : Lors de l'élaboration de toutes les stratégies partielles, une attention particulière doit être accordée aux soins intégrés.
Majorité CSoc (Kohler Hans-Peter)	10.	Chiffre 9, Stratégies partielles : Une stratégie partielle d'accompagnement des personnes en fin de vie (End of Life Care) doit être intégrée aux stratégies partielles de la stratégie de la santé.
Majorité CSoc (Kohler Hans-Peter)	11.	Chiffre 9, Stratégies partielles : La stratégie partielle Promotion de la santé et prévention doit comporter des mesures visant le maintien de l'autonomie et la santé physique et psychique de la population âgée croissante.
Majorité CSoc (Kohler Hans-Peter)	12.	Chiffre 9, Stratégies partielles : Dans la stratégie partielle Encouragement des soins intégrés, il convient d'analyser également les structures de soins en réseau. Il est nécessaire en particulier de déterminer non seulement comment les prestations de soins peuvent mieux s'articuler mais aussi si d'autres structures intégrées de réseaux de soins (structures de soins) peuvent être recommandées.
UDC (Schlatter)	17.	La stratégie de la santé est établie selon la définition de la santé telle que stipulée dans la charte d'Ottawa, soit « (...) un état de complet bien-être physique, mental et social (...) ».

A5 Bibliographie

Bassetti et al. (2023). The Swiss Brain Health Plan 2023–2033. *Clinical and Translational Neuroscience*, 7, 38. <https://doi.org/10.3390/ctn7040038>

Canton de Berne. (2023). Programme gouvernemental de législature 2023–2026. Engagement 2030. Disponible sous : www.rr.be.ch/fr/start/engagement-2030-regierungsrichtlinien.html [20.11.2024]

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du Canton de Berne (DSSI). (2020). Développement de la petite enfance dans le canton de Berne. Stratégie et mesures. Disponible sous : <https://www.gsi.be.ch/fr/start/themen/familie-gesellschaft/fruehe-foerderung.html> [20.11.2024]

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du Canton de Berne (DSSI). (2020). Stratégie de la santé du canton de Berne 2020–2030. Disponible sous : www.gsi.be.ch/fr/start/themen/gesundheit/gesundheitspolitik/gesundheitsstrategie.html [20.11.2024]

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du Canton de Berne (DSSI). (2024). Stratégie partielle Soins intégrés. Disponible sous : <https://www.gsi.be.ch/fr/start/themen/gesundheit/gesundheitspolitik/gesundheitsstrategie.html> [20.11.2024]

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du Canton de Berne (SAP). (2010). Quatrième rapport sur la santé dans le canton de Berne. Inégalités des chances en santé. Berne : Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du Canton de Berne (SAP). (2014). Rapport complémentaire à la stratégie d'aide aux personnes dépendantes dans le canton de Berne. Domaines de la prévention et de la répression. Disponible sous : <https://www.gsi.be.ch/content/dam/gsi/dokumente-bilder/fr/themen/soziales/suchthilfe/suchthilfekonzep-zusatzbericht-fr.pdf> [20.11.2024]

Observatoire suisse de la santé (éd.) (2020). La santé en Suisse – Enfants, adolescents et jeunes adultes. Rapport national sur la santé 2020. Berne : Hogrefe Verlag. Disponible sous : <https://www.obsan.admin.ch/fr/publications/2020-la-sante-en-suisse-enfants-adolescents-et-jeunes-adultes> [20.11.2024]

Office fédéral de la santé publique (OFSP). (2013). Politique de la santé : les priorités du Conseil fédéral. Santé2020. Disponible sous : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheit-2030/gesundheitspolitische-strategie-2030.html> [20.11.2024]

Office fédéral de la santé publique (OFSP), Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et Promotion Santé Suisse. (2015). Mesures prévues pour la santé psychique en Suisse. Disponible sous : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/politische-auftraege-im-bereich-psychische-gesundheit/dialogbericht-psychische-gesundheit.html> [20.11.2024]

Office fédéral de la santé publique (OFSP). (2015). Stratégie nationale Addictions 2017–2024, prolongée jusqu'en 2028. Disponible sous : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten.html> [20.11.2024]

Office fédéral de la santé publique (OFSP) et Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). (2016). Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2017–2024, prolongée jusqu'en 2028. Disponible sous : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/nationale-strategie-impfungen-nsi.html> [20.11.2024]

Office fédéral de la santé publique (OFSP). (2017). Stratégie nationale de vaccination. Disponible sous : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/nationale-strategie-impfungen-nsi.html> [20.11.2024]

Office fédéral de la santé publique (OFSP). (2019). Politique de la santé : stratégie du Conseil fédéral 2020–2030. Santé2030. Disponible sous : www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheitsstrategie-2030/gesundheitspolitische-strategie-2030.html [20.11.2024]

Office fédéral de la santé publique (OFSP) (Ed.). (2022). Intervention précoce. Définition harmonisée. Disponible sous : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten/frueherkennung-fruehintervention.html> [20.11.2024]

Office fédéral de la santé publique (OFSP) (Ed.). (2022). Concept de soutien à l'autogestion lors de maladies non transmissibles, psychiques et d'addictions. Disponible sous : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten/praevention-in-der-gesundheitsversorgung/selbstmanagement-foerderung-chronische-krankheiten-und-sucht/referenzrahmen-selbstmanagement-foerderung.html> [20.11.2024]

Promotion Santé Suisse (2023). Conditions-cadres pour un programme d'action cantonal (PAC) à partir de 2025/2026. Disponible sous : <https://promotionsante.ch/programmes-daction-cantonaux/programmes/bases/conditions-cadres> [20.11.2024]

Weber, D. (2020). Égalité des chances dans la promotion de la santé et la prévention en Suisse. Définitions, introduction théorique, recommandations pratiques. Rapport de base. Berne : PSCH, OFSP, CDS. Disponible sous : <https://gesundheitsfoerderung.ch/themen-und-publikationen/themen/chancengleichheit> [20.11.2024]

